



Assemblée générale

Soixante-dix-huitième session

Première Commission

12^e séance plénière

Lundi 16 octobre 2023, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Paulauskas (Lituanie)

La séance est ouverte à 10 heures.

Points 90 à 108 de l'ordre du jour (suite)

Examen thématique des questions à l'ordre du jour et présentation et examen de tous les projets de résolution et de décision déposés au titre de tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président (*parle en anglais*) : Je rappelle aux membres que la Première Commission se réunira toute la journée d'aujourd'hui. À cet égard, les délégations qui souhaitent exercer leur droit de réponse pourront le faire à la fin de la séance de cet après-midi.

Conformément au programme de travail, la Commission entendra d'abord un exposé du Président du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner plus avant les questions de vérification du désarmement nucléaire, M. Jørn Osmundsen, de la Norvège, à qui je souhaite chaleureusement la bienvenue.

Après avoir entendu l'exposé de M. Osmundsen, la Commission passera à un format informel pour permettre aux délégations de poser des questions. Immédiatement après, la séance plénière reprendra afin que la Commission poursuive son débat thématique sur le groupe de questions « Armes nucléaires ». Je rappelle aux membres qu'il nous reste 73 orateurs et oratrices inscrits pour ce groupe de questions et que nous tiendrons également une séance cet après-midi.

La Commission va maintenant entendre l'exposé de M. Jørn Osmundsen.

M. Osmundsen (Norvège) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion d'informer la Première Commission sur les travaux du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner plus avant les questions de vérification du désarmement nucléaire, qui a achevé ses travaux en mai. Dans cet exposé, je me concentrerai sur les modalités du Groupe d'experts, la façon dont il a mené ses travaux et son rapport final (voir A/78/120), qui a été adopté par consensus.

Commençons par les modalités. Le Secrétaire général a créé le Groupe d'experts gouvernementaux en vertu de la résolution 74/50, qui définit les paramètres de ses travaux. Le paragraphe 6 de la résolution constitue l'orientation principale du Groupe d'experts, lui demandant d'

« examiner plus avant les questions de vérification du désarmement nucléaire, notamment la possibilité de créer un groupe d'experts scientifiques et techniques, sur la base du rapport du Groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification du désarmement nucléaire et des vues des États Membres. »

Il est donc important de souligner que notre groupe d'experts était le deuxième sur la vérification du désarmement nucléaire. Le premier Groupe d'experts gouvernementaux, actif entre 2018 et 2019, a examiné le rôle de la

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



vérification dans la promotion du désarmement nucléaire. Son rapport de 2019 (voir A/74/90), adopté par consensus, comprenait sept principes et sept conclusions générales. Il a été demandé à notre groupe de s'appuyer sur ce rapport et sur les vues des États Membres à ce sujet, qui figurent dans le document A/75/126.

Les travaux de notre groupe ont d'abord été retardés par la pandémie. Par la suite, le Groupe d'experts a tenu deux sessions en 2022 et deux sessions en 2023, toutes à Genève, conformément à la décision 76/515 de décembre 2021. En tant que Président du Groupe, au titre de la résolution 74/50, je devais également organiser deux réunions consultatives informelles intersessions à New York afin d'informer les États Membres de nos travaux et pour qu'ils puissent faire part de leurs vues, que je devais communiquer au Groupe d'experts. Ces réunions ont eu lieu après les première et troisième sessions.

S'agissant des travaux du Groupe, afin d'utiliser au mieux le temps disponible avant sa première session, j'ai organisé, en coopération avec l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) et Wilton Park, des réunions d'information virtuelles informelles et des échanges d'idées sur la vérification du désarmement nucléaire en préparation du lancement officiel des travaux du Groupe d'experts gouvernementaux. Nous avons également tenu une quatrième réunion informelle avant la session finale du Groupe. Au début de la première session, le Groupe d'experts m'a élu Président et a adopté son ordre du jour et ses méthodes de travail. Avant chaque session, le Groupe adopte un programme de travail. Les travaux du Groupe reposent sur le consensus.

En ce qui concerne les thèmes abordés par le Groupe, la résolution 74/50 lui a fourni certaines orientations, tout en lui laissant la liberté de choisir ses thématiques. La résolution mentionne expressément la possibilité de créer un groupe d'experts scientifiques et techniques comme une question à examiner, sans préjudice d'autres sujets pertinents que le Groupe pourrait décider d'examiner. La résolution fait référence à un domaine sur lequel le Groupe pourrait vouloir se pencher également ; en particulier, le paragraphe 4 « se félicite de l'action menée pour renforcer les capacités de vérification du désarmement nucléaire ».

Pendant sa première session, le Groupe a recensé les questions sur lesquelles il allait travailler, qui peuvent être classées en trois catégories principales : les questions conceptuelles, le renforcement des capacités et la création éventuelle d'un groupe d'experts scientifiques et techniques. Les questions ayant trait au genre, à la

jeunesse et à l'éducation ont été mises en avant en tant que questions transversales à examiner. Ces questions ont fait l'objet de discussions au cours des deuxième et troisième sessions, et ont servi de base à un projet de rapport qui a été examiné à la quatrième session. Les experts se sont également engagés à travailler entre les sessions au moyen de documents de travail, et j'ai constaté avec une vive satisfaction que les experts avaient également produit plusieurs documents conjoints. Ces documents de travail sont devenus le moteur des travaux du Groupe d'experts gouvernementaux. Ils ont facilité la recherche de positions susceptibles de faire l'objet d'un consensus et ont contribué à orienter les débats du Groupe. Lors de sa quatrième et dernière session, qui s'est tenue du 15 au 19 mai, le Groupe a adopté son rapport final par consensus.

Il était important de souligner dans le rapport qu'il y avait des points de vue divergents sur la manière de faire avancer les travaux sur la vérification du désarmement nucléaire. Le Groupe a également gardé à l'esprit que ses discussions ne devaient pas préjuger de négociations ou d'accords futurs. Le rapport est donc complet ; il reflète à la fois les points de convergence des membres du Groupe et ses discussions. Tous les membres se sont accordés sur le fait que le Groupe devait mener des discussions sur les questions conceptuelles, et par conséquent, ces discussions ont permis de dégager plus d'éléments de convergence. S'agissant des travaux pratiques sur la vérification du désarmement nucléaire, il est clair que les points de vue divergent davantage. Aussi cette partie du rapport reflète-t-elle largement les différents points de vue qui ont été exprimés.

Le rapport se compose de trois sections : une brève introduction, une section détaillée sur les questions examinées par le Groupe et, enfin, des conclusions et des recommandations. La section II est basée sur la structure des discussions au sein du Groupe, et je voudrais commencer par mettre en exergue la section II. A, « Considérations générales », sur laquelle nous nous sommes donc accordés. Le Groupe a également élaboré une définition de travail de la vérification du désarmement nucléaire pour le guider dans ses travaux et est parvenu à un accord global sur les objectifs et les finalités de la vérification du désarmement nucléaire, les arrangements institutionnels, la gouvernance et le champ d'application des activités de vérification du désarmement nucléaire.

Toutefois, le Groupe a eu un débat très vaste sur ces éléments et plusieurs documents de travail ont été élaborés sur la manière dont la vérification du désarmement nucléaire peut être ventilée pour être plus facile à gérer. Cette question a été abordée sous l'angle des contextes et des mesures de vérification du processus de désarmement nucléaire. Les travaux sur les expériences antérieures et le

développement des compétences ont également fait l'objet de débats approfondis au sein du Groupe, de même que le renforcement des capacités. Le rapport couvre les débats sur les considérations générales, les approches régionales, l'importance des exercices et la durabilité du financement.

En ce qui concerne la création éventuelle d'un groupe d'experts scientifiques et techniques, le Groupe a continué à s'appuyer sur les travaux effectués par le premier groupe d'experts gouvernementaux et a approfondi le débat. Le rapport rend compte de ce débat de fond, axé sur les objectifs d'un groupe d'experts scientifiques et techniques, ainsi que sur le mandat et les modalités éventuels. Même s'il n'y a à ce stade pas de consensus sur l'utilité d'un tel groupe, l'idée suscite beaucoup d'intérêt et un vaste appui, et je suis convaincu que les discussions à ce sujet se poursuivront.

Le Groupe a également examiné des questions transversales relatives à la vérification du désarmement nucléaire, au genre, à la jeunesse et à l'éducation, et a organisé des présentations et tenu des débats consacrés à l'importance de l'intégration des questions de genre dans la vérification du désarmement nucléaire. Je me félicite du fait que le Groupe ait aussi mené de telles discussions.

Le rapport présente 21 conclusions, dont la majorité, à savoir 14, ont fait l'objet d'un accord au sein du Groupe. Toutefois, sept points de conclusion ont également été ajoutés afin de refléter l'ensemble des débats. Toutes les conclusions sous la forme de déclarations ont fait l'objet d'un consensus, tandis que les conclusions correspondant aux débats reflètent les positions divergentes du Groupe. Le rapport présente également cinq recommandations et j'ai été heureux de constater que, de manière générale, le Groupe a résolument décidé de poursuivre les travaux sur la vérification du désarmement nucléaire. La Conférence du désarmement a déjà tenu une séance sur le rapport, organisée sous la présidence allemande, le 15 août.

Si l'on considère les deux Groupe d'experts gouvernementaux dans leur ensemble, je pense que le fait qu'ils soient tous deux parvenus à des rapports de consensus est un signal fort, qui montre qu'il est possible de s'entendre et d'avoir une convergence de vues sur ce sujet. Je pense également qu'ils ont tous deux établi une base conceptuelle solide pour la poursuite des travaux sur la vérification du désarmement nucléaire dans un contexte multilatéral.

Enfin, je tiens à remercier chaleureusement tous les experts du Groupe. Ils ont produit un grand nombre de documents de travail et ont tous fait preuve d'un esprit constructif et collégial, démontrant ainsi leur ferme volonté de mener à bien nos travaux. Le travail du Groupe d'experts gouvernementaux n'aurait pas été possible sans le professionnalisme et

l'appui remarquables de l'Office des Nations Unies à Genève. Je tiens à souligner tout particulièrement le travail de Silvia Mercogliano, du Bureau des affaires de désarmement, ainsi que de James Revill et Andreas Persbo, de l'UNIDIR, qui ont travaillé en tant que consultants. Je remercie également mon collègue de notre ministère, Joon Grane Hetland, de son appui précieux au processus.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Osmundsen de son exposé complet.

Conformément à la pratique établie à la Commission, je vais maintenant suspendre la séance pour donner aux délégations la possibilité d'avoir une discussion interactive sur l'exposé que nous venons d'entendre dans le cadre d'une séance informelle de questions-réponses.

La séance, suspendue à 10 h 15, est reprise à 10 h 25.

Le Président (*parle en anglais*) : La Commission va maintenant poursuivre son débat thématique sur le groupe de questions « Armes nucléaires ».

Avant de donner la parole aux délégations, je leur rappelle qu'elles doivent limiter la durée des déclarations prononcées dans le cadre du débat thématique à cinq minutes lorsqu'elles prennent la parole au nom de leur pays, et à sept minutes lorsqu'elles le font au nom de plusieurs délégations.

M. Larsen (Australie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des pays suivants : l'Allemagne, la Bulgarie, le Canada, la Croatie, l'Estonie, la Finlande, la Grèce, la Hongrie, l'Islande, l'Italie, le Japon, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, la Norvège, le Royaume des Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République de Corée, la République slovaque, la République tchèque, la Roumanie, la Slovénie, la Suède, la Türkiye, et mon pays, l'Australie.

Nos pays partagent tous la même inquiétude face à l'augmentation des risques nucléaires dans le contexte international difficile en ce qui concerne actuellement la sécurité. Nous partageons la vision d'un monde plus sûr, exempt d'armes nucléaires, et nous sommes déterminés à faire avancer un programme réaliste et pragmatique pour atteindre cet objectif. Notre approche de la question du désarmement nucléaire tient compte des conditions de sécurité internationales, sans perdre de vue les risques que posent les armes nucléaires. Elle repose sur une conscience aiguë des conséquences catastrophiques sur les plans humanitaire et environnemental de l'emploi d'armes nucléaires. Il est et a toujours été dans l'intérêt de l'humanité de faire en sorte que les armes nucléaires ne soient plus jamais utilisées.

La guerre d'agression barbare et illégale de la Russie contre l'Ukraine, son discours dangereux sur le nucléaire et ses attaques contre et à proximité des infrastructures nucléaires civiles ont ébranlé l'ordre mondial fondé sur des règles. Nous saluons le rôle crucial que l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) joue, dans des circonstances difficiles, en ce qui concerne la centrale nucléaire de Zaporizhzhia.

Nous nous inquiétons vivement de la volonté proclamée de la Russie de suspendre sa participation au nouveau Traité de réduction des armements stratégiques. Nous exhortons la Russie à respecter à nouveau sans délai le Traité, et à entamer un dialogue avec les États-Unis sur la stabilité stratégique et un traité successeur.

Nous condamnons la poursuite par la République populaire démocratique de Corée du développement de ses programmes illégaux et déstabilisateurs de missiles nucléaires et balistiques et d'autres vecteurs, notamment le nombre record de ses tirs de missiles balistiques. Sa volonté d'acquérir des armes de destruction massive en violation des résolutions du Conseil de sécurité accroît la menace nucléaire qui pèse sur chacun de nous et doit être traitée de toute urgence.

Nous demandons instamment à l'Iran de reprendre sans délai la voie de la diplomatie et de mettre en œuvre intégralement toutes les obligations qui lui incombent en vertu du Plan d'action global commun. L'état d'avancement actuel du programme d'enrichissement de l'uranium, de la recherche et du développement nucléaires de l'Iran est de plus en plus préoccupant. Nous saluons et continuons de soutenir pleinement le mandat et les efforts indispensables de l'AIEA, et nous invitons l'Iran à accorder un accès sans entrave à l'ensemble du personnel de l'Agence.

Si nous voulons progresser, nous ne pouvons pas faire fi du climat international en matière de sécurité ni manquer de reconnaître les contraintes qu'il peut imposer. Nous devons aller de l'avant dans une logique de collaboration et en utilisant des moyens qui permettent de réduire les risques, d'améliorer la confiance et de renforcer la vérification et la conformité, afin d'ouvrir la voie à de nouvelles réductions des armes nucléaires. La période record de 78 ans sans emploi d'armes nucléaires ne doit pas être interrompue, et la tendance à la diminution des arsenaux nucléaires mondiaux, qui dure depuis 40 ans, doit se poursuivre et non s'inverser. Nous devons sortir de l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement et entamer des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles. Dans l'attente du parachèvement d'un tel traité, nous demandons aux États qui détiennent ou produisent des

matières fissiles destinées à la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires de déclarer et d'appliquer un moratoire sur leur production.

Nous demandons de nouveau à tous les États visés à l'annexe 2 de ratifier sans délai le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et nous exhortons tous les États à s'abstenir de prendre toute mesure contraire à l'objet et au but du Traité. Nous sommes vivement préoccupés par les commentaires formulés récemment par la Russie dans ce contexte. Tous les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) ont pris un engagement en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires. Toutefois, les États dotés d'armes nucléaires ont une responsabilité particulière, comme le souligne l'article VI du Traité. Nous saluons la déclaration conjointe des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, publiée en janvier 2022, dans laquelle ils ont approuvé le principe selon lequel une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais être menée. Il est extrêmement préoccupant de constater qu'après cette déclaration, la Russie a lancé une guerre d'agression contre l'Ukraine et s'est livré à une rhétorique nucléaire dangereuse. Nous appelons la Russie à mettre fin à ses actions qui nous éloignent de notre objectif commun.

Le monde attend des États dotés d'armes nucléaires qu'ils honorent leur engagement en prenant des mesures tangibles, notamment des mesures de réduction des risques concrètes, fondées sur les engagements pris antérieurement et solidement arrimées à l'objectif de prévention des conséquences humanitaires catastrophiques de tout emploi d'armes nucléaires. Sans se substituer à l'action menée en faveur du désarmement, de telles mesures peuvent présenter des avantages réels en matière de sécurité et constituent un pas en avant vers le désarmement. Nous nous félicitons des discussions de fond très constructives sur l'amélioration des mécanismes de responsabilité et de communication de l'information menées par le groupe de travail sur le renforcement du processus d'examen du TNP et par le Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP de 2026 à sa première session. Nous saluons les mesures prises par certains États dotés d'armes nucléaires pour accroître la transparence concernant leurs doctrines et les armes nucléaires qu'ils détiennent, et nous appelons les autres à faire de même.

Nous nous félicitons du rapport de consensus du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner plus avant les questions de vérification du désarmement nucléaire (voir A/78/120), et nous encourageons les États à poursuivre leurs travaux sur ces questions et sur le concept d'irréversibilité. Nous nous réjouissons de l'attention accrue portée par la communauté internationale aux conséquences humanitaires

des armes nucléaires, comme en témoignent la tenue de quatre conférences internationales sur le sujet et les visites effectuées à Hiroshima et Nagasaki, et nous pensons qu'il est justifié de poursuivre les discussions à mesure que nous progressons vers notre objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous nous félicitons aussi de l'attention accrue portée aux besoins des communautés touchées par l'emploi ou les essais d'armes nucléaires, et mesurons l'importance que revêt la coopération internationale pour remédier aux dommages causés par l'emploi et les essais d'armes nucléaires. Dans ce cadre, il faut notamment reconnaître que l'emploi et les essais d'armes nucléaires ont eu des conséquences physiques, sociales, émotionnelles, environnementales et économiques disproportionnées sur les femmes, les peuples autochtones et les communautés à faible revenu.

La Première Commission nous donne l'occasion d'échanger des vues sur les difficultés rencontrées et les possibilités d'avancer, ainsi que d'évaluer sincèrement ce que nous pouvons faire collectivement pour promouvoir nos objectifs communs en matière de non-prolifération et de désarmement et nous rapprocher d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous sommes disposés à coopérer avec tous les États Membres de l'ONU en gardant cet objectif à l'esprit.

M. Damico (Brésil) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de m'adresser à la Commission au nom de l'Allemagne, de l'Australie, de la Belgique, de la Bulgarie, du Canada, du Chili, de la Croatie, du Danemark, de la Finlande, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Islande, de l'Italie, du Japon, de la Lituanie, du Luxembourg, du Mexique, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, du Royaume des Pays-Bas, de la Pologne, de la République de Corée, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de la Slovaquie, de la Slovénie, de la Suède, de la Suisse, de la Tchéquie, des États-Unis d'Amérique et de mon pays, le Brésil. Notre déclaration porte sur les travaux relatifs à la vérification du désarmement nucléaire.

Nous nous félicitons de la conclusion des travaux du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner plus avant les questions de vérification du désarmement nucléaire, qui a donné lieu à un rapport de consensus important (voir A/78/120). Ce rapport, ainsi que celui du Groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification du désarmement nucléaire (voir A/74/90) publié en 2019, nous fournit une base conceptuelle solide pour mener des activités concrètes en matière de vérification du désarmement nucléaire dans un contexte multilatéral.

Le récent Groupe d'experts gouvernementaux avait pour mandat d'examiner les questions de désarmement

nucléaire, notamment la possibilité de créer un groupe d'experts scientifiques et techniques. Nous nous félicitons des discussions approfondies menées sur cette question, comme en témoignent le rapport de consensus et les nombreux documents de travail établis, lesquels serviront de points de référence utiles pour la poursuite de ces travaux. Nous partageons la conviction que la communauté internationale devrait à présent faire des progrès en ce qui concerne l'idée de créer un tel groupe. Les travaux des deux Groupes d'experts gouvernementaux constituent une base solide sur laquelle nous pouvons faire fond, au même titre que d'autres expériences et initiatives antérieures et actuelles portant sur les aspects pratiques de la vérification du désarmement nucléaire.

La création d'un groupe d'experts scientifiques et techniques sur la vérification du désarmement nucléaire présente des avantages pratiques uniques qui contribueront à faire avancer l'objectif à long terme du désarmement nucléaire. Un tel groupe permettrait aux États de collaborer sur la question de la vérification du désarmement nucléaire dans un cadre multilatéral. À l'avenir, nous pensons que certains des principaux objectifs de ce groupe pourraient être d'évaluer les connaissances sur la vérification du désarmement nucléaire, à partir des initiatives antérieures et en cours dans ce domaine ou dans des domaines connexes ; d'examiner les enjeux techniques liés à la vérification du désarmement nucléaire, du point de vue des technologies, des méthodologies et des procédures ; de permettre aux États de participer, sur une base volontaire, aux discussions techniques sur la vérification du désarmement nucléaire ; d'intégrer et de préserver les connaissances sur la vérification du désarmement nucléaire au sein du système des Nations Unies ; et de donner à la communauté internationale l'assurance que les États se préoccupent de la question.

Dans la perspective de la création d'un groupe d'experts scientifiques et techniques, nous invitons tous les États Membres intéressés à entamer un dialogue informel sur cette question. Les Gouvernements du Brésil et de la Norvège sont disposés à faciliter ces délibérations. Pour l'avenir, il sera essentiel de clarifier l'objectif d'un tel groupe et de définir son mandat et ses modalités de travail.

M. Ganou (Burkina Faso) : Ma délégation s'associe aux déclarations faites par la République fédérale du Nigéria et la République d'Indonésie, respectivement au nom du Groupe des États d'Afrique et du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/78/PV.11).

Je voudrais faire quelques remarques à titre national. Pour paraphraser le Président Eisenhower, trente-quatrième Président des États-Unis d'Amérique, il y a 70 ans, je dirai que l'existence des armes nucléaires représente un grave

danger pour le monde au point de toujours faire oublier l'énorme potentiel utilitaire de l'atome pour la paix. Son discours, qui a préparé à la création de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), ne doit pas rester qu'un fait historique ; il doit être traduit en pleine et parfaite réalité. En effet, l'utilisation pacifique des sciences et de la technologie nucléaires peut procurer des bénéfices considérables à l'humanité. Dans cette logique, mon pays voudrait insister sur le fait que rien ne doit entraver l'accès des pays en voie de développement à la technologie nucléaire à des fins pacifiques ni la coopération internationale à cet effet, notamment dans le cadre du programme de coopération technique de l'AIEA.

Cependant, ce droit à l'utilisation pacifique doit s'accompagner de la condition d'observer des mesures de sécurité et de sûreté nucléaires suffisantes pour prévenir les risques d'accident ou de détournement. Le terrorisme nucléaire représente un danger réel et mon pays reste convaincu que le développement et le maintien de normes élevées de sécurité et de sûreté nucléaires doivent être des prérequis pour une exploitation optimale des sciences et de la technologie nucléaires.

L'impasse dans les négociations entre les États dotés d'armes nucléaires et ceux qui ne le sont pas, ainsi que l'absence de progrès significatifs vers la réduction des arsenaux nucléaires, fondent des inquiétudes légitimes, et mon pays tient, à cet égard, à réaffirmer sa profonde préoccupation face à la menace persistante que représentent les armes nucléaires, dont la puissance dévastatrice pour l'humanité n'est plus à démontrer. Mon pays, après 13 ans d'absence, vient d'être élu au Conseil des gouverneurs de l'AIEA pour la période 2023-2025 lors de la soixante-septième Conférence générale de l'AIEA, tenue à Vienne du 25 au 29 septembre. Mon pays réitère ses remerciements aux États membres de l'AIEA pour la confiance qu'ils lui ont accordée. Conscient de la responsabilité qui lui incombe en tant que membre de ce conseil, le Burkina Faso est déterminé à contribuer de manière constructive à la promotion de l'utilisation pacifique et sûre des sciences et de la technologie nucléaires. À cette fin, il réaffirme son ferme attachement aux objectifs du Traité de non-prolifération nucléaire (TNP) et du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et travaillera en faveur de l'élimination totale des armes nucléaires.

La sécurité et la sûreté nucléaires constituent des enjeux essentiels pour l'avenir de notre planète. De ce fait, la préservation des mesures de sûreté et de sécurité nucléaires est un devoir collectif dont tous les États Membres doivent s'approprier. La coopération internationale est essentielle pour relever les défis liés à la sécurité nucléaire et au désarmement nucléaire. C'est pourquoi, nous lançons un appel pressant à l'entrée en vigueur du Traité

d'interdiction complète des essais nucléaires et à l'universalisation du TNP. Nous exhortons également toutes les puissances nucléaires à respecter leurs obligations au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et à poursuivre de bonne foi les négociations sur des mesures efficaces en vue de parvenir au désarmement nucléaire.

Nous nous réjouissons du choix porté sur le Burkina Faso pour accueillir l'atelier régional sur les inspections de la sécurité du transport de matières radioactives, prévu du 11 au 14 décembre.

Pour terminer, je réaffirme l'engagement ferme de mon pays en faveur du désarmement nucléaire et notre disponibilité à travailler en collaboration avec tous les États Membres de l'ONU pour faire progresser cette noble cause et bâtir un monde plus sûr pour les générations futures.

M. Sánchez Kiesslich (Mexique) (*parle en espagnol*) : Comme l'ont clairement exprimé nos dirigeants au cours de la semaine de réunions de haut niveau et comme nous l'avons entendu dans les déclarations faites à la Première Commission, le monde traverse une période complexe. Toutefois, il est particulièrement alarmant de constater que cette situation est aggravée par une rhétorique croissante sur les menaces de recours aux armes nucléaires. Aussi sommes-nous extrêmement préoccupés par la banalisation de ces armes au cours des dernières années et par le fait que certaines parties continuent de préconiser le maintien, la menace et l'emploi d'armes nucléaires comme moyen de coercition.

Il est de notre devoir d'éviter les conséquences humanitaires catastrophiques qui résulteraient d'une explosion accidentelle ou intentionnelle d'une arme nucléaire. Nous ne pouvons pas penser en termes abstraits, comme le font ceux qui s'accrochent à ces instruments odieux. Nous parlons ici de centaines de milliers de morts sur-le-champ et de dommages irréparables à la santé et aux écosystèmes.

La grande majorité des États Membres de l'ONU ne possèdent pas d'armes nucléaires et n'ont pas fondé leur système de sécurité sur ces armes. La majorité des États respectent pleinement les obligations qui leur incombent en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et certains ont également contracté des obligations supplémentaires en adhérant aux traités établissant des zones exemptes d'armes nucléaires et, plus récemment, au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires.

Nous félicitons le Secrétaire général Guterres d'avoir attiré l'attention sur la nécessité d'éliminer les armes nucléaires comme une action nécessaire dans le

cadre du Nouvel Agenda pour la paix. L'existence des armes nucléaires fait partie des problèmes auxquels nous sommes confrontés, mais elle ne fait pas partie de la solution.

C'est avec un grand sens des responsabilités que mon pays présidera la deuxième Réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui se tiendra à New York du 27 novembre au 1^{er} décembre. Nous invitons tous les États Membres de l'ONU qui ne sont pas encore parties au Traité à y participer en tant qu'observateurs.

Au nom de la Coalition pour un nouvel ordre du jour, nous avons déposé le projet de résolution A/C.1/78/L.33, intitulé « Vers un monde exempt d'armes nucléaires : accélération de la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement nucléaire ». L'objectif principal de ce projet de résolution, comme son nom l'indique, est d'attirer l'attention sur la nécessité d'accélérer la mise en œuvre des obligations et des engagements en matière de désarmement découlant du Traité sur la non-prolifération, en particulier de la part des États dotés d'armes nucléaires. Le texte s'appuie sur la résolution 76/49 et vise à garantir que l'Assemblée générale renforce l'appel à la mise en œuvre de ces engagements et obligations. Comme nous l'avons expliqué lors de la présentation du 6 octobre, le projet de résolution contient également des éléments issus des préparatifs et délibérations du groupe de travail sur le renforcement du processus d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de la première session du Comité préparatoire, qui a eu lieu il y a quelques mois.

En outre, au nom de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et du Mexique, j'ai le plaisir de soumettre le projet de résolution A/C.1/78/L.45 sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires à l'examen de la Première Commission. Nous invitons les membres à se porter coauteurs de ces deux textes et à appuyer leur adoption.

M. Kmentt (Autriche) (*parle en anglais*) : Les générations de dirigeants et dirigeantes qui nous ont précédés ont adopté toujours plus de réglementations et d'interdictions relatives aux armes afin de préserver l'humanité du fléau de la guerre. C'est en ce qui concerne les armes nucléaires que ce travail revêt, pour notre existence même, plus d'importance que toute autre question.

Toutefois, une grande partie de ce que nous avons réalisé par le passé est aujourd'hui en danger. Nous constatons que les États dotés d'armes nucléaires modernisent leurs arsenaux ; nous sommes témoins d'une concurrence politique accrue et de plusieurs conflits et foyers de friction susceptibles de dégénérer en conflits nucléaires. La dynamique de la course aux armements s'accélère. Les risques d'emploi intentionnel ou accidentel d'armes nucléaires augmentent. Les nouvelles technologies exacerbent le

risque nucléaire. Un membre permanent du Conseil de sécurité brandit des menaces nucléaires, implicites mais indubitables, pour couvrir une guerre d'agression brutale. Les risques nucléaires sont plus élevés qu'ils ne l'ont été depuis des décennies, et le tabou nucléaire est en péril.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires connaît une crise profonde. Nous risquons de perdre le Plan d'action global commun. Le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques a été suspendu et il semble à présent que la Russie veuille revenir sur sa ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous demandons instamment à la Russie de reconsidérer sa position. Mettre fin aux explosions nucléaires expérimentales était et reste d'un intérêt crucial pour l'ensemble de la communauté internationale, et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est donc un bien commun pour l'ensemble de l'humanité. Nous devons redoubler d'efforts pour qu'il entre en vigueur et faire en sorte que les essais nucléaires appartiennent définitivement au passé.

Toutes ces tendances sont extrêmement déconcertantes. Nous avons tous et toutes conscience de la réticence ou de l'incapacité des États dotés d'armes nucléaires à s'extraire de la logique précaire des armes nucléaires, mais nous avons besoin d'un changement de paradigme. Nous savons qu'un conflit nucléaire aurait des conséquences catastrophiques et mondiales. Les armes nucléaires ne doivent plus jamais être utilisées, quelles que soient les circonstances.

Pour y parvenir, il est essentiel de s'affranchir de la théorie de la dissuasion nucléaire, qui présuppose une volonté effective de provoquer des conséquences humanitaires catastrophiques et des massacres de civils à une échelle inimaginable, dans le monde entier. Il est illogique d'établir une distinction entre la menace d'emploi et l'emploi d'armes nucléaires. Les deux sont intrinsèquement liés. Toute utilisation ou menace d'utilisation d'armes nucléaires constitue une violation du droit international. Nous condamnons sans équivoque toutes les menaces nucléaires, qu'elles soient explicites ou implicites, et quelles que soient les circonstances. La dissuasion nucléaire repose sur de nombreuses hypothèses et est entachée d'incertitudes. Nous ne pouvons pas savoir avec certitude si et comment la dissuasion nucléaire fonctionne, mais nous savons avec certitude qu'elle peut échouer. Et si elle échoue, les conséquences de cet échec seront probablement bien plus catastrophiques qu'on ne le pensait jusqu'à présent, pour toute la planète. Un nombre croissant de nouvelles études scientifiques le soulignent. Nous ne pouvons fonder la sécurité et la survie de l'humanité sur des hypothèses impossibles à prouver. J'invite

donc toutes les délégations à soutenir le projet de résolution A/C.1/78/L.23 de cette année sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires.

Nous nous réjouissons également de voir la Commission aborder enfin la question de l'assistance aux victimes et de l'assainissement de l'environnement, que nous soutenons pleinement.

La majorité des pays non dotés de l'arme nucléaire a rejeté sans équivoque les armes nucléaires. Grâce au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, les armes nucléaires sont désormais prohibées. Nous appelons tous les États à participer à la deuxième Réunion de ses États parties, qui se tiendra le mois prochain, et à se pencher sur le Traité et les préoccupations qui le sous-tendent. Ce traité est une mesure concrète que tous les États peuvent et doivent prendre pour renforcer le régime de désarmement nucléaire, et ce régime a besoin de tout le soutien possible. J'encourage donc tous les États Membres à appuyer le projet de résolution A/C.1/78/L.24 sur le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires.

Nous soulignons également l'urgence de mener des négociations en vue d'obtenir un accord plus large et plus pointu pour succéder au nouveau Traité de réduction des armements stratégiques. Nous appelons aussi à l'ouverture de négociations sur un traité d'interdiction de la production de matières fissiles.

Nous sommes profondément préoccupés par les actions de l'Iran qui sont incompatibles avec le Plan d'action global commun et nous demandons le retour à sa pleine application.

Nous restons également très préoccupés par les programmes nucléaires et de missiles balistiques de la République populaire démocratique de Corée. Nous demandons instamment à la République populaire démocratique de Corée de cesser ces agissements qui conduisent à l'escalade des tensions et d'entamer des négociations sérieuses pour parvenir à une dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la péninsule coréenne.

À l'évidence, nous avançons aujourd'hui dans la mauvaise direction. Nous avons pourtant besoin d'un cap clair. Dépassons notre politique du court terme, renforçons notre régime multilatéral de désarmement et de non-prolifération nucléaires et relevons les défis qui sont les nôtres aujourd'hui par la diplomatie et la négociation.

M^{me} Lim (Singapour) (*parle en anglais*) : Singapour s'associe aux déclarations faites par le représentant du Viet Nam et la représentante de l'Indonésie,

respectivement au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/78/PV.11).

L'élimination des armes nucléaires est un impératif de la plus haute importance pour les Nations Unies. La communauté internationale a réalisé des progrès importants en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires sous les auspices de l'Agence internationale de l'énergie atomique et par l'entremise d'accords historiques tels que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Ces progrès sont cependant menacés. De nouveaux défis et un environnement de sécurité internationale divisé ont freiné l'élan positif du désarmement nucléaire. Dans certains cas, cette dynamique s'est même inversée, puisque nous observons dans le domaine nucléaire une surenchère de paroles et d'actes. En août, au Mémorial national pour la paix dédié aux victimes de la bombe atomique, à Nagasaki, le Secrétaire général a averti que le risque de catastrophe nucléaire était à son plus haut niveau depuis la guerre froide. Il a également fait de l'élimination des armes nucléaires la première recommandation d'action de son Nouvel Agenda pour la paix. Qu'il me soit permis de formuler trois remarques à ce sujet.

Premièrement, Singapour souligne l'importance de l'état de droit et du respect des obligations internationales. Comme d'autres petits États, notre sécurité et notre prospérité dépendent de l'état de droit international. Singapour réaffirme qu'elle est attachée au TNP, pierre angulaire du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Les États dotés d'armes nucléaires doivent rester fermement engagés à respecter les obligations qui leur incombent en vertu du TNP, notamment l'article VI. Nous demandons instamment aux États dotés d'armes nucléaires de prendre des mesures concrètes pour freiner la modernisation de leurs arsenaux nucléaires, de faire preuve de responsabilité et de transparence dans leurs programmes d'armes nucléaires et de s'abstenir de toute action contraire au but et à l'objet du Traité. Les États non parties au TNP doivent également participer aux discussions sur le désarmement dans le cadre de nos efforts en vue de l'universalisation de cet instrument. Singapour réaffirme son soutien résolu à l'entrée en vigueur du TICE. La ratification du Traité cette année par les Îles Salomon et Sri Lanka constitue un motif d'encouragement et nous exhortons tous les pays, en particulier ceux visés à l'annexe 2, à signer et à ratifier le Traité dès que possible. Nous sommes également favorables à l'ouverture, à la Conférence du désarmement, de négociations sur un traité d'interdiction de la production de matières fissiles, qui n'ont que trop tardé.

Deuxièmement, nous soulignons la nécessité de poursuivre le dialogue, en particulier dans le climat géopolitique actuel, où le durcissement des positions accroît le risque d'erreur d'appréciation et d'escalade involontaire. La coopération internationale et le dialogue sur le programme mondial de désarmement ne peuvent rester dans l'impasse et encore moins s'effriter. Nous nous félicitons des discussions qui ont eu lieu, lors de la première session du Comité préparatoire de la onzième Conférence d'examen du TNP, sur la réduction du rôle des armes nucléaires dans les doctrines de sécurité, le renforcement des garanties de l'AIEA et la sûreté et la sécurité nucléaires en cas de conflit armé. Nous appelons tous les États parties au TNP à poursuivre un dialogue constructif qui mène à des mesures concrètes et vérifiables en faveur du désarmement nucléaire. Nous encourageons également les négociations sur le rétablissement du Plan d'action global commun et le dialogue stratégique entre grandes puissances sur les cadres existants de maîtrise des armements. Les pays doivent renouveler leurs engagements et adopter une approche prospective pour garantir que nos mécanismes de coopération restent pertinents et efficaces.

Troisièmement, les approches régionales, y compris la création de zones exemptes d'armes nucléaires en vertu de l'article VII du TNP, sont des contributions concrètes à la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires. Singapour exprime à nouveau son attachement total au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est. Nous attendons avec impatience que les États dotés d'armes nucléaires signent et ratifient son protocole sans réserve. Nous soutenons également les efforts déployés pour parvenir à un Moyen-Orient exempt d'armes nucléaires, notamment dans le cadre de la troisième session de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, qui se tiendra prochainement.

Alors que la paix et la sécurité sont de plus en plus menacées, la communauté internationale doit utiliser pleinement les outils de désarmement dont elle dispose et respecter ses obligations. Ce que nous faisons – ou ne faisons pas – créera un précédent pour les défis à venir. Singapour réaffirme sa volonté résolue de travailler avec tous les États Membres pour atteindre notre objectif commun d'un monde sans armes nucléaires, pour la sécurité de tous et toutes.

M^{me} Reyes (Philippines) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe aux déclarations faites par le représentant du Viet Nam et la représentante de l'Indonésie, respectivement au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/78/PV.11).

Soixante-dix-huit ans se sont écoulés depuis les événements catastrophiques d'Hiroshima et de Nagasaki, mais nous sommes toujours confrontés à la menace existentielle des armes nucléaires. Les conséquences humanitaires de cette époque marquée par d'immenses souffrances, des déplacements de population et une dégradation durable de l'environnement, sont un rappel douloureux de la menace que les armes nucléaires font peser sur notre existence. Nous n'avons jamais été aussi proches d'une catastrophe mondiale, et pourtant les tensions géopolitiques ne cessent de croître. Parmi les autres défis posés à la non-prolifération nucléaire, on peut citer le partage du nucléaire, les discours dangereux, la modernisation des arsenaux nucléaires, l'absence de mécanismes de dialogue stratégique fonctionnels et la réticence à tenir compte de l'appel à une plus grande transparence dans le respect des engagements en matière de désarmement nucléaire. Nous voyons également la confiance et le dialogue s'éroder entre les États. Nous devons donc redoubler d'efforts pour inverser la tendance.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) reste la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération, et les Philippines demeurent attachées à son application. Nous regrettons que le TNP continue de se heurter à des obstacles dans ses travaux. Néanmoins, nous ne voyons aucune raison pour que les États dotés d'armes nucléaires ne mettent pas en œuvre leurs obligations. Nous appelons donc ces États à répondre de l'exécution de leurs obligations en matière de désarmement, qu'ils doivent entreprendre via des mesures et critères concrets, mesurables et assortis d'échéances. Nous sommes également d'avis que la deuxième Réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui se tiendra dans le courant de l'année, permettra de progresser vers le but premier du TNP, à savoir le désarmement nucléaire. Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires ne vise aucunement à contredire le TNP, mais soutient au contraire l'objectif global du régime mondial de désarmement et de non-prolifération. Nous appelons donc les États qui ne l'ont pas encore fait à ratifier ce traité.

À l'instar du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, l'entrée en vigueur d'un traité multilatéral, non discriminatoire, effectif et vérifiable sur l'arrêt de la production de matières fissiles viendrait compléter le régime de non-prolifération et de désarmement. Cela permettrait non seulement de prévenir la prolifération nucléaire, mais aussi de limiter l'expansion des stocks d'armes nucléaires. C'est la principale raison pour laquelle les Philippines, ainsi que le Japon et l'Australie, ont organisé, en marge de la semaine de haut niveau de

l'Assemblée générale à sa présente session, un événement de haut niveau visant à donner un nouveau souffle aux efforts déployés depuis trois décennies en faveur d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Nous appelons les États à appliquer un moratoire sur la production de matières fissiles en attendant l'ouverture de négociations à la Conférence du désarmement.

Outre un moratoire sur la production de matières fissiles, les États doivent également s'engager à ne pas procéder à des explosions expérimentales d'armes nucléaires ou à toute autre explosion nucléaire et à maintenir leurs moratoires à cet égard, en attendant l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. L'arrêt complet des explosions liées aux essais d'armes nucléaires contribuerait à protéger et préserver les communautés des conséquences à court et long terme des radiations nucléaires, ainsi que de leurs effets désastreux sur l'environnement.

La création de zones exemptes d'armes nucléaires renforce elle aussi le cadre mondial du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Une coopération et une coordination renforcées entre elles, ainsi qu'avec les États dotés d'armes nucléaires, contribueraient à affirmer ce rôle important. Nous sommes donc heureux de nous joindre aux autres États membres de l'ASEAN pour présenter un projet de résolution de fond (A/C.1/78/L.29) renforçant le Traité de Bangkok.

Nous espérons que la Fédération de Russie et les États-Unis reviendront à la pleine application du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques, ce qui non seulement serait dans le meilleur intérêt des deux États sur le plan bilatéral, mais servirait également de balise à la coopération et à l'engagement en faveur de la sécurité mondiale dans un paysage international de plus en plus complexe.

Nous soulignons également l'importance de poursuivre un dialogue pacifique entre toutes les parties concernées dans la péninsule coréenne, et nous sommes prêts à jouer un rôle constructif pour promouvoir un climat propice à un dialogue pacifique entre toutes les parties concernées.

Les travaux de notre grande commission ne s'étendent que sur quelques semaines, mais nous invitons toutes les délégations ici présentes à renforcer leur engagement en faveur du désarmement nucléaire. En prônant un dialogue ouvert, en encourageant la confiance et en jetant des passerelles ancrées dans la coopération et la compréhension, nous pouvons collectivement œuvrer pour un monde plus sûr et plus pacifique.

M. Vidal (Chili) (*parle en espagnol*) : Le Chili s'associe aux déclarations faites par la représentante de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et par le représentant du Mexique, en sa qualité de Président de la deuxième Réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, au nom des États parties et des États signataires du Traité (voir A/C.1/78/PV.11), ainsi qu'à la déclaration faite, au nom d'un groupe d'États, par le représentant du Brésil, concernant la vérification du désarmement nucléaire.

Les puissances nucléaires affirment qu'en possédant des armes et des arsenaux nucléaires, elles agissent de façon responsable, car ces armes sont gages de sécurité, de confiance et de certitude. Nous voudrions cependant insister une fois de plus sur le fait que cet argument ne fait qu'accroître l'inquiétude, l'imprévisibilité et l'insécurité. Il est évident que les conséquences humanitaires et environnementales produites par les armes nucléaires seraient catastrophiques et engendreraient des répercussions sur des décennies. À cet égard, nous sommes particulièrement préoccupés par la situation des groupes vulnérables et les effets disproportionnés sur les femmes et les filles. Les menaces proférées au nom des armes nucléaires, le stockage de ces armes sur des territoires étrangers et le transport de ces fournitures nécessaires à leur production ou à leur modernisation ne peuvent être tolérés.

En ce sens, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) reste la pierre angulaire de l'architecture internationale du désarmement, de la non-prolifération et de la sécurité nucléaire. Il est donc plus que jamais nécessaire de déployer des efforts supplémentaires pour obtenir des résultats et un consensus dans ce domaine. Nous appelons les États dotés d'armes nucléaires à respecter l'engagement qu'ils ont pris, en vertu de l'article VI du TNP, d'éliminer complètement leurs arsenaux nucléaires.

Nous pensons que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires renforce le TNP et est pleinement compatible avec lui. Nous demandons instamment aux États de signer et ratifier le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, et d'y adhérer. Nous invitons les Membres à voter pour tous les projets de résolution présentés en relation avec ce traité.

L'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est essentielle. Nous demandons aux États visés à l'annexe 2, dont la ratification est indispensable pour que le Traité entre en vigueur, d'accélérer le processus de signature et/ou de ratification sans plus tarder.

Les trois traités que je viens de mentionner servent de cadre de référence pour garantir que les armes nucléaires ne seront plus jamais utilisées.

Parce qu'il fait partie d'une région exempte d'armes nucléaires grâce au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes – première région densément peuplée à être déclarée exempte d'armes nucléaires –, le Chili est convaincu que la volonté et l'action politiques peuvent permettre d'arriver à la paix et à la prospérité sans armes nucléaires. Nous appelons à consolider les zones exemptes d'armes nucléaires dans le monde entier. Nous soulignons une nouvelle fois l'importance de l'ouverture immédiate de négociations sur un traité interdisant les matières fissiles, y compris les stocks préexistants.

Le Chili adhère au principe de l'indivisibilité de la sécurité internationale, étant donné que tous les États, indépendamment de leur taille ou de leur puissance, ont la responsabilité de contribuer à consolider un ordre international fondé sur le multilatéralisme et la coopération et régi par le droit international, y compris le droit international humanitaire.

Enfin, une fois de plus, nous voulons souligner le rôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour sensibiliser à l'utilisation de la technologie nucléaire, et la promouvoir, car l'Agence a permis des avancées fondamentales dans l'accès à ses diverses applications bénéfiques dans des domaines tels que la médecine, l'industrie, l'agriculture, l'environnement et la science.

M. Salih (Iraq) (*parle en arabe*) : La délégation iraquienne s'associe aux déclarations faites par la représentante de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et par le représentant de la Jordanie, pays frère, au nom du Groupe des États arabes (voir A/C.1/78/PV.11).

Plus de 50 ans se sont écoulés depuis l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), mais son application reste déséquilibrée en ce qui concerne ses trois piliers. Les États dotés d'armes nucléaires ont échoué à mettre en pratique leurs engagements en matière de désarmement nucléaire. Ils persistent dans leurs efforts pour mettre au point de nouveaux types d'armes nucléaires et préserver le rôle de ces armes dans leurs doctrines militaires et de sécurité, ce qui a des répercussions négatives sur la crédibilité et l'avenir du Traité.

La délégation iraquienne est déçue par l'échec des Conférences d'examen du TNP de 2015 et 2020. Nous soulignons que, pour surmonter les défis et obstacles qui ont empêché jusqu'ici d'adopter les mesures et recommandations nécessaires à l'élimination de ces armes destructrices, il faut faire preuve de volonté politique et d'une certaine souplesse. Nous espérons donc que des

mesures concrètes seront prises pour assurer le succès de la onzième Conférence d'examen.

L'Iraq exprime une nouvelle fois sa profonde inquiétude face à l'accélération du développement et de la production de stocks d'armes nucléaires. En effet, il existe dans le monde près de 13 000 têtes nucléaires, ce qui constitue un grave danger pour le monde entier. Cela requiert que nous prenions tous, collectivement, des mesures pratiques et concrètes urgentes pour renforcer la paix et la sécurité régionales et internationales afin d'atteindre l'objectif d'un désarmement complet, comme suit.

Premièrement, toutes les parties doivent prendre des mesures dignes de ce nom en vue de l'universalisation des traités relatifs au désarmement, en particulier ceux qui concernent l'élimination des armes de destruction massive, et surtout des armes nucléaires. Les États dotés d'armes nucléaires doivent s'engager pleinement à respecter l'article VI du TNP et à s'acquitter des obligations qu'ils ont contractées lors de la Conférence d'examen et de prorogation de 1995 et des Conférences d'examen de 2000 et 2010.

Deuxièmement, des négociations doivent être entamées immédiatement afin de parvenir à un instrument juridique international contraignant et non discriminatoire qui offre des garanties contre la menace et l'emploi d'armes nucléaires contre les États non dotés d'armes nucléaires qui sont parties au TNP, ce qui répondra aux préoccupations légitimes de ces derniers en matière de sécurité et renforcera la confiance mutuelle entre les deux catégories d'États.

Troisièmement, il faut mener des négociations à la Conférence du désarmement afin de parvenir à un traité international vérifiable interdisant la production et les stocks de matières fissiles et conduisant au désarmement nucléaire.

Quatrièmement, il faut aussi entamer à la Conférence du désarmement les négociations sur un traité global sur les armes nucléaires, en fixant un calendrier pour l'élimination complète de ces armes dans le cadre d'un système de vérification international efficace. Les efforts multilatéraux seront d'une importance vitale pour parvenir à l'universalité du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, laquelle passe par la ratification des huit États visés à l'annexe 2. Une telle réalisation aura un effet positif sur les initiatives et les résultats internationaux dans ce domaine. La communauté internationale doit accorder la priorité à la question du désarmement nucléaire afin d'atteindre les objectifs ultimes que sont l'élimination totale et complète des armes nucléaires et la prévention de leur emploi ou de la menace de leur emploi, en toutes circonstances ou sous n'importe quel prétexte.

La création de zones exemptes d'armes nucléaires constitue une étape positive et une mesure importante pour renforcer le désarmement nucléaire et la non-prolifération dans le monde. L'Iraq met une fois de plus en garde contre les conséquences que pourrait avoir la poursuite des attermolements autour de la non-application de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient, ce qui ne peut qu'avoir un effet négatif sur le régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires.

M. Al-Safran (Qatar) (*parle en arabe*) : Ma délégation se félicite de l'intérêt que l'Assemblée générale porte chaque année à l'importante question des armes nucléaires.

Nous nous associons aux déclarations faites par le représentant de la Jordanie, au nom du Groupe des États arabes, et par la représentante de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/78/PV.11).

Notre monde est confronté à des défis qui vont s'accroissant. Les tensions régionales et internationales croissantes prouvent que le régime de non-prolifération nucléaire se trouve à un stade critique. Il est donc primordial que la communauté internationale redouble d'efforts pour renforcer la stratégie de désarmement à tous les niveaux et concrétiser l'engagement des États en faveur du désarmement nucléaire. Les armes nucléaires doivent être éliminées de manière complète, vérifiable et irréversible, conformément au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Un tel aboutissement constituera la garantie principale et la plus efficace contre l'emploi ou la menace d'emploi d'armes nucléaires.

La communauté internationale attend toujours l'élimination complète des armes nucléaires et l'ouverture de négociations sur des mesures efficaces pour mettre fin rapidement à la course aux armements nucléaires et garantir le désarmement nucléaire. Il est évident que l'approche progressive poursuivie actuellement par les États dotés d'armes nucléaires n'a pas permis de réaliser des progrès tangibles et systématiques en vue de l'élimination complète des armes nucléaires. Malgré les avancées réalisées dans le domaine de la non-prolifération nucléaire au cours des dernières décennies, l'accomplissement de progrès véritables nécessite d'urgence une participation constructive, des engagements plus forts et la mise en œuvre intégrale des engagements juridiques par les parties concernées afin d'assurer un désarmement nucléaire complet.

L'État du Qatar réaffirme son soutien indéfectible à la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction

massive, afin d'éloigner le spectre des guerres et des bouleversements. Comme premier pas vers la réalisation de cet objectif, l'État du Qatar souligne une fois de plus la nécessité d'accélérer la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, conformément à la résolution 487 (1981) du Conseil de sécurité, au paragraphe 14 de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

Étant donné les tensions et les conflits dans diverses régions du monde, l'État du Qatar lance un appel aux gouvernements et aux organisations internationales compétentes pour qu'ils jouent le rôle qui leur incombe en vertu du TNP et inversent la tendance actuelle, et invite les États dotés d'armes nucléaires à mettre en œuvre l'article VI du TNP. Nous exhortons tous les peuples à rappeler aux gouvernements les conséquences humanitaires dévastatrices de tout recours aux armes nucléaires et la nécessité d'interdire et d'éliminer complètement ces armes.

L'État du Qatar soutient tous les efforts visant à garantir la sûreté nucléaire dans le monde. En outre, dans le cadre de notre stratégie baptisée Vision nationale 2030 et de l'accord que nous avons passé en mai 2022 avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), l'État du Qatar a proposé de nouveaux projets nationaux pour la session 2024-2025 de l'AIEA. En collaboration avec l'AIEA, nous mettons en place un laboratoire d'étalonnage qui sera le plus grand de la région. Dans ce contexte, l'État du Qatar envisage d'organiser un forum national sur les utilisations de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et sur le rôle de l'énergie nucléaire dans le développement national au cours du premier trimestre de 2024 afin de promouvoir les connaissances des techniques nucléaires et de leurs utilisations pacifiques. Toutes les institutions publiques concernées participeront à ce processus.

Pour terminer, l'État du Qatar espère que les États dotés d'armes nucléaires prendront des mesures concrètes à l'appui du régime de désarmement nucléaires et de non-prolifération, encourageront l'esprit de coopération et poursuivront un dialogue ouvert et constructif pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

M. Syrymbet (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Les armes nucléaires constituent une menace directe et existentielle pour toute vie sur terre. Les effets à long terme des rayonnements atomiques sur la santé persistent chez les survivants et se transmettent de génération en génération. La montée des tensions géopolitiques, combinée aux menaces croissantes d'emploi d'armes nucléaires et à l'expansion des pratiques de partage nucléaire, peut conduire à une prolifération et à une déstabilisation accrues.

Les armes nucléaires sont devenues plus complexes grâce aux progrès de la science et des technologies nucléaires, comme en témoignent la défense antimissile et les vecteurs hypersoniques. L'émergence de l'intelligence artificielle a engendré des incertitudes encore plus grandes. Nous devons prendre d'urgence un certain nombre de mesures.

Il est impératif de rétablir la confiance. La confiance est le pilier de la paix auquel tous les États doivent se conformer pour mettre en œuvre efficacement les principaux instruments de désarmement et de non-prolifération nucléaires.

Nous sommes fermement convaincus qu'il est nécessaire de renforcer, d'autonomiser et de consolider les zones exemptes d'armes nucléaires existantes, dans le but de les reproduire au Moyen-Orient et dans d'autres parties du monde. Ces zones doivent être similaires à celles qui existent dans l'hémisphère Sud et en Asie centrale.

Nous sommes déterminés à faire progresser nos objectifs communs dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui est la pierre angulaire du régime mondial de désarmement et de non-prolifération. Les échecs consécutifs des deux dernières Conférences d'examen du TNP, qui ne sont pas parvenues à un consensus, témoignent de profondes divergences dans le contexte des défis sans précédent auxquels est confronté le régime mondial de désarmement et de non-prolifération. Nous nous engageons à ne ménager aucun effort pour nous acquitter de toutes nos obligations en tant que Président de la deuxième session du Comité préparatoire de la onzième Conférence d'examen et exprimons une nouvelle fois notre volonté de collaborer activement et sur un pied d'égalité avec toutes les parties intéressées au cours du cycle d'examen actuel.

Le mécontentement suscité par la lenteur des progrès en matière de désarmement a conduit à l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui a été soutenu par une majorité non négligeable d'États non dotés d'armes nucléaires. Nous nous joignons à d'autres pour réaffirmer résolument la conviction collective que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et le TNP sont compatibles et se renforcent mutuellement, en particulier pour ce qui est de l'article VI du TNP.

Le Kazakhstan continue de mettre en œuvre des stratégies et des programmes nationaux pour réhabiliter la région de Semipalatinsk et améliorer le bien-être socioéconomique des populations touchées. La tâche est immense et nécessite une aide internationale. C'est pourquoi le Kazakhstan et Kiribati ont déposé le projet de résolution A/C.1/78/L.52, intitulé « Le lourd héritage des armes nucléaires : assistance

aux victimes et remise en état de l'environnement dans les États Membres touchés par l'emploi ou la mise à l'essai d'armes nucléaires », qui vise à utiliser le cadre des traités multilatéraux pour promouvoir l'assistance aux victimes et l'assainissement des environnements pollués. Nous tenons à remercier de leur soutien les délégations qui ont déjà coparrainé le projet de résolution et nous encourageons tous les autres États à faire de même.

Le moratoire en place sur les essais d'armes nucléaires et autres explosions nucléaires ne saurait remplacer l'effet juridiquement contraignant d'un traité. Toute déclaration ou action visant à fragiliser le tabou existant sur les essais nucléaires ou à revenir dessus est inacceptable. Le Kazakhstan, qui a subi des centaines d'essais nucléaires, est un exemple frappant de la nocivité durable des effets des rayonnements sur la santé et l'environnement. Dans ce contexte, il est d'autant plus alarmant d'observer des signes d'activité dans des zones d'essais précédemment non actives de plusieurs États dotés d'armes nucléaires.

Qu'il me soit permis de répéter une fois de plus que les essais nucléaires ne peuvent pas et ne doivent pas reprendre pour quelque raison ou sous quelque prétexte que ce soit. Nous devons mettre un terme définitif aux essais d'armes nucléaires en permettant enfin l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous exhortons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à signer et à ratifier le Traité sans délai, en particulier les huit États visés à l'annexe 2.

Nous devons sensibiliser davantage le grand public à la menace de l'emploi ou de la mise à l'essai d'armes nucléaires. À cette fin, le Kazakhstan a récemment entamé la préparation d'une déclaration commune intitulée « Le droit à la vie sans la menace des armes nucléaires », qui a été présentée au nom de 40 pays au Conseil des droits de l'homme à Genève. Nous invitons chacun et chacune à se joindre à l'action multilatérale en cours pour un monde exempt d'armes nucléaires, auquel s'est engagée l'immense majorité des États Membres.

M. Jadoon (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous nous associons à la déclaration faite par la représentante de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/78/PV.11).

Le paysage nucléaire international demeure marqué par des évolutions négatives, à commencer par l'incapacité des plus grands États dotés d'armes nucléaires à respecter leurs obligations et engagements en matière de désarmement nucléaire. Les arsenaux d'armes nucléaires continuent d'être modernisés. La perspective d'une

reprise des essais nucléaires est de nouveau envisagée par certains États. L'importance des armes nucléaires dans les doctrines nucléaires et les risques d'escalade dans les conflits augmentent.

Malgré les nombreuses approches conceptuelles, les projets de traité, les documents de travail, les déclarations, les résolutions de l'Assemblée générale et les appels des dirigeants du monde et de la société civile en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires, cette priorité planétaire n'a connu aucun progrès au niveau multilatéral. En fait, nous avons même assisté à un recul au fil des ans. Il y a plusieurs décennies, les implications stratégiques des armes nucléaires avaient leurs spécificités. Aujourd'hui, avec la militarisation des capacités nouvelles et émergentes et leur intégration dans le domaine nucléaire, nous assistons à une précarisation à l'extrême du paysage sécuritaire.

Les armes nucléaires coexistent par ailleurs avec des armes classiques, tant nouvelles qu'avancées. Cette situation nécessite une nouvelle approche du désarmement nucléaire, une approche qui reconnaisse la relation de renforcement mutuel des différents systèmes d'armes utilisés en tandem avec les armes nucléaires et leurs répercussions collectives sur la sécurité des États, en particulier dans les situations d'asymétrie des capacités classiques et nucléaires. De même, il est important de reconnaître que le contexte varie selon les États qui possèdent des armes nucléaires. Pour nous, le développement de ces armes était et reste uniquement guidé par les impératifs de sécurité et de défense.

Nous avons à nouveau entendu les refrains égoïstes de certains États concernant un traité interdisant la production de matières fissiles. Leur zèle messianique n'échappe à personne lorsqu'ils insistent sur des propositions qui ne leur coûtent rien, tel que le plafonnement quantitatif des matières fissiles, en tant que « prochaine étape logique », alors qu'ils s'opposent à l'inclusion de milliers de tonnes de stocks de matières fissiles dans le champ d'application d'un traité international. Le temps de mettre un terme à cette approche fondamentalement erronée est révolu depuis longtemps. Un traité qui n'aboutirait qu'à une réduction de la production future de matières fissiles, perpétuant ainsi les asymétries et n'apportant aucune valeur ajoutée au désarmement nucléaire, est voué à l'échec.

L'inefficacité et la duplicité de cette approche sont également mises en évidence lorsque des États ayant décrété un prétendu moratoire modernisent et accroissent leurs arsenaux nucléaires, ou lorsque des États pratiquent le deux poids deux mesures en s'engageant dans une

coopération nucléaire avec un pays d'Asie du Sud qui continue d'accumuler des stocks de matières fissiles en dehors du champ d'application des garanties. Il convient donc d'adopter une approche réaliste qui reconnaisse l'importance d'un consensus sur un traité interdisant la production de matières fissiles, tenant compte des asymétries dans les stocks existants et aboutissant à une sécurité égale et non diminuée pour tous les États.

Tant que nous ne parviendrons pas à concrétiser un monde exempt d'armes nucléaires, le plus urgent est de négocier la mise en place d'un instrument juridique visant à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'emploi d'armes nucléaires. Une convention internationale sur les assurances de sécurité négatives contribuerait à réduire les risques nucléaires dans le monde et aurait un effet transformateur sur la création d'un environnement de sécurité international et régional propice à l'avènement d'un monde sans armes de ce type. En mars de cette année, le Pakistan a transmis à la Conférence du désarmement un nouveau document de travail sur les assurances de sécurité négatives (CD/2317) qui aborde les questions relatives à la suffisance et à l'utilité des déclarations unilatérales faites par certains États. Ce document plaide également en faveur d'assurances de sécurité négatives crédibles et efficaces en tant qu'obligation du droit international, explique comment un tel instrument juridiquement contraignant soutiendrait les principes d'une sécurité non diminuée et égale et propose un cadre pour les obligations générales et spécifiques. Le Pakistan a également présenté le projet de résolution A/C.1/78/L.25, son projet de résolution annuel traditionnel sur les assurances de sécurité négatives, au nom d'un grand nombre d'États qui s'en sont portés coauteurs. Nous espérons qu'il sera adopté avec l'appui le plus large possible.

Pour terminer, le Pakistan reste attaché à l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires, réalisé de manière universelle, vérifiable et non discriminatoire. La meilleure façon d'atteindre cet objectif est d'appliquer fidèlement les principes cardinaux énoncés dans le document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (résolution S-10/4). À cette fin, le Pakistan réitère son appel à l'ouverture immédiate de négociations concernant l'établissement d'une convention globale sur les armes nucléaires.

M. Vorontsov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Le thème des armes nucléaires suscite des discussions de plus en plus vives, et certains projets de résolution y afférents ont même battu des records en termes de votes distincts. Ces divergences de vues témoignent de la fragmentation de la communauté internationale en matière de maîtrise des armes et de désarmement nucléaire. Dans ce

cadre, l'absence de volonté manifeste de prendre en compte de manière adéquate le contexte de sécurité actuel constitue un des problèmes majeurs. Les auteurs du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) connaissaient bien, lorsqu'ils l'ont rédigé, la relation entre les progrès du désarmement nucléaire et la situation générale de la sécurité internationale. Ils l'ont d'ailleurs clairement intégrée dans le cadre du Traité. Par la suite, une formule consensuelle a été élaborée, prévoyant que les mesures prises en matière de désarmement nucléaire devaient contribuer à consolider la paix et la sécurité internationales et se fonder sur le principe d'une sécurité renforcée mais non diminuée pour toutes et tous.

Les tentatives de révision de cette approche nous privent d'une partie essentielle de ce qui constituait le socle de notre travail commun en matière de désarmement. Tout projet impliquant des raccourcis vers le zéro nucléaire, y compris l'interdiction pure et simple des armes nucléaires, est totalement irréalisable. Poursuivre la réduction des arsenaux d'armes nucléaires n'est possible que sur la base d'une approche progressive qui tienne compte des intérêts de toutes les parties en présence en matière de sécurité. Un travail minutieux est nécessaire pour créer un climat propice aux efforts de désarmement, et non seulement les États dotés d'armes nucléaires, mais aussi les États non dotés d'armes nucléaires, ont un rôle important à jouer à cet égard. Dans le même temps, le désarmement nucléaire doit être considéré comme faisant partie d'un processus de désarmement général et complet, dans le strict respect des dispositions du TNP, sans envisager de manière sélective des éléments isolés.

À ce stade, pour notre pays, la possession d'armes nucléaires est la seule réponse possible à des menaces extérieures spécifiques. En provoquant et en continuant d'alimenter la crise ukrainienne, l'Occident s'est engagé dans une voie ouvertement antirusse et a inconsidérément fait monter les enjeux. Dans ces conditions, de nouvelles réductions substantielles de notre arsenal nucléaire affaibliraient considérablement notre sécurité nationale. Dans le contexte de l'augmentation générale des menaces de l'OTAN, le fait même que les États-Unis conservent leurs armes nucléaires en Europe est déjà très préoccupant. La persistance de la pratique que représentent les accords dits de partage nucléaire de l'OTAN dans les circonstances actuelles nous a obligés à prendre des mesures compensatoires.

La politique destructrice des États-Unis a continué à avoir un effet dévastateur sur l'architecture des accords de maîtrise des armements. Compte tenu du démantèlement du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire et de la suspension du nouveau Traité de réduction

des armements stratégiques (Nouveau Traité START), la Russie prend un certain nombre de mesures afin de maintenir la prévisibilité et la stabilité dans le domaine des missiles nucléaires. Nous continuons à respecter les limites fondamentales prévues par le Nouveau Traité START et à notifier aux États-Unis les prochains tirs de missiles balistiques intercontinentaux et de missiles balistiques lancés par des sous-marins. Nous observons le moratoire unilatéral sur le déploiement de missiles terrestres à portée intermédiaire et à plus courte portée, qui est toutefois fortement mis à mal par les préparatifs actifs des États-Unis en vue du déploiement de telles armes en Europe et dans la région Asie-Pacifique.

Après avoir ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) en 2000, la Russie attend patiemment que les États-Unis fassent de même. Nous n'observons cependant aucun signe indiquant des avancées en ce sens. Or, la patience a ses limites. Actuellement, un projet de loi visant à révoquer la ratification du TICE par la Russie est en cours de préparation, ce qui permettra d'équilibrer notre statut en vertu du Traité avec celui des États-Unis. Le retrait de notre ratification ne signifie pas que notre pays a l'intention de reprendre les essais nucléaires. Comme l'a déclaré le Président russe Vladimir Poutine, nous ne serons pas les premiers à procéder à des essais nucléaires. L'évolution de la situation repose entièrement sur les épaules des États-Unis.

La maîtrise des armements ne peut se faire sans tenir compte de la situation militaire, politique et stratégique globale. Il est totalement irréaliste d'appeler au lancement immédiat de négociations sur la maîtrise des armes nucléaires si ces négociations sont envisagées en dehors des réalités actuelles et de l'état des relations entre les puissances nucléaires. Nous sommes convaincus que la maîtrise des armements doit passer par une volonté politique réciproque solide afin de réduire les tensions et d'assurer une stabilité à long terme sur la base du respect mutuel des intérêts fondamentaux en matière de sécurité. Ces questions doivent être abordées dans le cadre d'un travail plus large visant une désescalade globale et durable des conflits internationaux, fondée sur les principes d'égalité des droits, de multipolarité et de sécurité indivisible.

M. Moriko (Côte d'Ivoire) : Ma délégation salue la tenue de ce débat thématique et souscrit aux déclarations prononcées par la représentante de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et par le représentant du Nigéria au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/78/PV.11). Elle souhaite y ajouter les commentaires suivants à titre national.

L'édification d'un monde exempt d'armes nucléaires, objectif de longue date, ne saurait être une entreprise optionnelle pour nos États, individuellement et collectivement. C'est la raison pour laquelle la trajectoire actuelle de l'Assemblée générale est aussi incompréhensible qu'inadmissible, marquée par l'exacerbation des tensions géopolitiques internationales et le risque accru d'escalade nucléaire, la modernisation des armements nucléaires, l'inertie en matière de désarmement nucléaire et les échecs successifs des conférences d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Face à cette situation, chacun devrait faire preuve de bonne volonté pour participer sincèrement et concrètement à notre ambition initiale.

En premier lieu, la récurrence actuelle de la menace de recours à l'arme nucléaire commande qu'on s'attelle à conférer une réelle force pratique à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires.

Il est également indispensable de veiller à redonner ses lettres de noblesse au Traité sur la non-prolifération afin qu'il reflète pleinement son statut de pierre angulaire de l'architecture de désarmement et de non-prolifération nucléaire. Une revitalisation de la mise en œuvre de tous les engagements au titre de ce traité s'impose afin de favoriser un désarmement nucléaire complet, vérifiable et irréversible. Les États dotés d'armes nucléaires doivent notamment s'employer à respecter leurs obligations de transparence et d'octroi de garanties de sécurité négatives aux États non dotés.

Complémentaire du TNP, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires doit être l'objet d'une attention accrue en vue du renforcement de son importance et de son efficacité. À cet effet, son universalisation par l'adhésion des pays qui ne l'ont pas encore fait, et surtout les États dotés d'armes nucléaires au sens du TNP et les autres États possesseurs, est fondamentale. En outre, mon pays forme le vœu que la deuxième Réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, prévu vers la fin de cette année, permettra d'accélérer la réalisation de l'objectif de l'élimination totale des armes nucléaires.

Par ailleurs, la Côte d'Ivoire, qui a témoigné de son attachement au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires en le signant le lendemain de son ouverture à la signature et est un soutien de longue date de la résolution relative à son application effective, renouvelle son plaidoyer à l'adresse des huit États figurant à l'annexe 2 à le ratifier pour permettre enfin son entrée en vigueur. En attendant, l'observation de moratoires sur toutes les formes d'essais nucléaires, y compris les essais nucléaires en laboratoire, devrait être la norme à suivre.

Ma délégation appelle tout autant à l'application de moratoires volontaires sur la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes et de dispositifs explosifs nucléaires, jusqu'à l'adoption d'un traité interdisant la production de telles matières, dont nous appelons de tous nos vœux la négociation.

En raison de leur utilité pour progresser effectivement vers le désarmement et la non-prolifération nucléaires, l'expérience positive des zones exemptes d'armes nucléaires mérite d'être poursuivie dans toutes les parties du monde, surtout celles confrontées à des tensions récurrentes.

Il convient également de redoubler nos efforts d'éveil des consciences aux conséquences humanitaires catastrophiques des armes nucléaires et d'accroître la portée de l'initiative sur l'impact humanitaire de l'emploi des armes nucléaires et du projet de résolution A/C.1/78/L.23 sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires, deux projets auxquels la Côte d'Ivoire est associée.

Par ailleurs, prévenir le terrorisme nucléaire doit constituer un impératif. Pour la Côte d'Ivoire, l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire, à laquelle elle a adhéré en 2007, ainsi que l'approfondissement de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) et du projet de résolution A/C.1/78/L.36 relatif aux mesures visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive, sont des moyens qui y concourent.

Pour terminer, la Côte d'Ivoire plaide pour que des avancées tangibles vers un monde exempt de la menace nucléaire soient perceptibles à l'issue de cette session.

M^{me} Stoeva (Bulgarie) (*parle en anglais*) : La Bulgarie s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice (voir A/C.1/78/PV.11), et je voudrais faire quelques observations supplémentaires à titre national.

Mais avant de poursuivre, je tiens à exprimer la condamnation sans équivoque, par la Bulgarie, des attaques terroristes du Hamas contre Israël et des violence infligées à ses citoyens innocents. Nous sommes solidaires du peuple israélien et réaffirmons notre rejet absolu du terrorisme sous toutes ses formes.

Les atteintes constantes à la confiance dans le domaine de la maîtrise des armements et de la non-prolifération sont très préoccupantes. Après l'abandon du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire en 2019 en raison du non-respect de ses dispositions par la Fédération de Russie, le Nouveau Traité START reste le seul mécanisme contraignant permettant d'assurer la confiance dans la réduction des arsenaux nucléaires stratégiques et de la vérifier. Nous sommes préoccupés par le

fait que la Fédération de Russie a suspendu sa participation au Nouveau Traité START et l'appelons à se conformer à nouveau à ses dispositions et à prouver son engagement à l'égard de la déclaration conjointe des dirigeants des cinq États dotés d'armes nucléaires sur la prévention de la guerre nucléaire et la nécessité d'éviter une course aux armements, publiée le 3 janvier 2022.

Autre fait préoccupant, la Fédération de Russie, État visé à l'annexe 2, a annoncé son intention de revenir sur sa ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Ce traité est l'une des pierres angulaires de l'édification d'un monde exempt d'armes nucléaires, et la Bulgarie reste fermement attachée à son entrée en vigueur rapide et à son universalisation.

Le désarmement nucléaire doit être effectif, vérifiable et irréversible. Nous considérons qu'il ne peut être atteint que dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), plus précisément de son article VI, et par une approche progressive fondée sur la confiance mutuelle et tenant compte de l'environnement de sécurité.

Malheureusement, la première session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP n'a pas débouché sur l'adoption d'un rapport consensuel. Nous devons malgré tout continuer à nous efforcer de progresser dans la mise en œuvre des engagements pris lors des Conférences d'examen de 1995, 2000 et 2010 et à rechercher de nouvelles voies pour réaffirmer et renforcer le régime du Traité dans le cadre du cycle d'examen en cours. Nous nous félicitons des débats constructifs qui ont eu lieu au sein du groupe de travail sur le renforcement de la procédure d'examen du Traité, notamment en ce qui concerne l'amélioration de la transparence, de l'efficacité et de la responsabilité, et nous continuerons à faire fond sur ces débats.

L'ouverture de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires à la Conférence du désarmement et conformément au mandat Shannon reste l'une de nos principales priorités dans le domaine du désarmement nucléaire. En attendant l'entrée en vigueur d'un tel traité, tous les États devraient respecter un moratoire sur la production de matières fissiles destinées aux armes nucléaires.

La Bulgarie considère le système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) comme un élément fondamental du régime de non-prolifération nucléaire et une garantie pour le développement des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

L'invasion à grande échelle de l'Ukraine, par la Fédération de Russie, a empêché l'AIEA d'y mener ses

activités de garantie et de vérification et a considérablement accru la menace d'un accident nucléaire. En tant que membre du Conseil des gouverneurs, nous condamnons ce comportement dangereux et irresponsable et appelons à la mise en œuvre intégrale des sept piliers définis par le Directeur général de l'AIEA pour garantir la sûreté et la sécurité nucléaires pendant un conflit armé.

Pour terminer, la Bulgarie appuie fermement le programme de coopération technique de l'AIEA. Il s'agit d'un mécanisme clef pour le transfert de technologies, le renforcement des capacités et l'amélioration de la sûreté et de la sécurité nucléaires, qui favorise la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Au cours de l'année écoulée, la Bulgarie a mené avec succès trois projets nationaux consacrés à la radioprotection, la gestion du savoir et l'agriculture, dans le cadre du programme de coopération technique de l'AIEA, et continue d'appuyer l'initiative Action intégrée contre les zoonoses au moyen de contributions nationales.

M. Štěpánek (République tchèque) (*parle en anglais*) : La Tchéquie s'associe pleinement à la déclaration faite par le représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice (voir A/C.1/78/PV.11).

Ma délégation a déjà exprimé un certain nombre d'inquiétudes dans notre déclaration lors du débat général (voir A/C.1/78/PV.3). Nous avons abordé l'agression de la Russie contre l'Ukraine et la situation instable de la centrale nucléaire de Zaporizhzhia résultant de l'occupation russe et avons fait part de nos préoccupations quant au manque de transparence de la Chine en ce qui concerne ses arsenaux nucléaires, au manque de coopération de l'Iran avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et au mépris de la République populaire démocratique de Corée pour les résolutions du Conseil de sécurité.

De nombreux pays ont critiqué la lenteur des progrès en matière de désarmement nucléaire. Nous comprenons leur frustration. La Tchéquie aspire elle aussi à vivre dans un monde exempt d'armes nucléaires, et cela reste notre objectif, conformément à l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Malheureusement, le comportement de la Russie au cours des deux dernières décennies, qui a connu son paroxysme avec l'invasion militaire à grande échelle de l'Ukraine, ne permet tout simplement pas aux pays européens de se sentir en sécurité. Il n'est donc pas surprenant que la perspective d'une adhésion à l'OTAN, et donc de bénéficier de sa dissuasion nucléaire, devienne plus attrayante que jamais pour un certain nombre de pays, dont l'Ukraine. Une attaque directe de la Russie

contre son voisin, dont elle s'était engagée à respecter la souveraineté et la sécurité en signant le Mémoire de 1994 concernant les garanties de sécurité liées à l'adhésion de l'Ukraine au TNP, nous a donné à tous et toutes une importante leçon. Nous invitons tout particulièrement les pays non européens à examiner sous cet angle également les répercussions de l'agression russe.

Il est regrettable que l'architecture internationale du désarmement continue de se détériorer, comme le montre l'exemple du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques (Nouveau Traité START). Nous regrettons que la Russie ait affirmé avoir suspendu ce dernier et qu'elle n'ait auparavant pas respecté les obligations juridiques liées au mécanisme de vérification qui y sont prévues. Le Nouveau Traité START reste dans l'intérêt de la sécurité de tous les États. Nous appelons donc toutes les parties concernées à agir de manière responsable et à engager un dialogue constructif afin de reprendre la réduction des stocks, conformément à l'article VI du TNP.

Les conditions de sécurité déplorables ne doivent pas affaiblir notre détermination à préserver l'architecture existante en matière de désarmement et de non-prolifération. Nous venons d'entrer dans un nouveau cycle d'examen du TNP. La première session du Comité préparatoire de la onzième Conférence d'examen a été précédée par la convocation d'un groupe de travail sur le renforcement du processus d'examen. Le niveau d'engagement inter-régional en faveur d'un objectif commun, en particulier lors des réunions du groupe de travail, est un motif d'encouragement. Il est en revanche regrettable qu'une délégation ait empêché le Président de présenter un résumé des délibérations en son nom propre, conformément à la pratique multilatérale pourtant établie de longue date. Nous félicitons néanmoins l'Ambassadeur Viinanen pour la bonne conduite des travaux du Comité préparatoire et des groupes de travail. Nous sommes convaincus que son résumé constituera une base utile pour nous tous l'année prochaine à Genève, sous la direction compétente de l'Ambassadeur Rakhmetullin.

En ce qui concerne l'AIEA, nous soutenons pleinement son système de garanties, qui devrait être encore renforcé. Nous appelons donc tous les États parties au TNP qui ne l'ont pas encore fait à ratifier et à faire entrer en vigueur leurs accords de garanties généralisées et leurs protocoles additionnels. L'Agence est l'organisme compétent pour assurer la mise en œuvre intégrale, impartiale, indépendante et objective des garanties. Nous observons donc avec un malaise croissant les demandes de certaines délégations tendant à donner davantage d'importance, dans son ordre du jour, au partenariat noué entre l'Australie, les États-Unis et le Royaume-Uni (AUKUS). L'AUKUS est

une question qui relèvera en temps voulu du système de garanties standard. Nous soutenons pleinement le mandat de l'Agence dans le domaine de la sûreté nucléaire et refusons les accusations concernant le rejet, depuis la centrale nucléaire de Fukushima, des eaux traitées par le Système avancé de traitement des liquides. Nous avons pleinement confiance dans l'évaluation des experts de l'Agence et nous sommes sensibles au fait que le Gouvernement japonais continue de fournir des informations à ce sujet.

En ce qui concerne le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, nous encourageons les États qui ne l'ont pas encore fait à le signer et le ratifier. Nous sommes très préoccupés que la Douma russe ait annoncé vouloir revenir sur sa ratification de ce traité. Si elle devait mettre ce projet à exécution, elle ferait un pas de plus dans la mauvaise direction.

Pour terminer, nous regrettons que l'ouverture de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles se fasse attendre et nous encourageons les parties concernées à respecter un moratoire sur la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires.

M. Segura Aragón (El Salvador) (*parle en espagnol*) : Nous saluons la tenue de ce débat thématique. Qu'il me soit tout d'abord permis de réaffirmer qu'El Salvador est fier d'être un État partie au Traité de Tlatelolco, traité historique visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui a créé la première zone exempte d'armes nucléaires au monde et a établi un précédent important pour la création d'autres zones exemptes d'armes nucléaires. Mon pays soutient que ces zones font partie intégrante de l'architecture internationale du désarmement et de la non-prolifération nucléaires et, à cet égard, nous reconnaissons le travail de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui a pour mandat de vérifier la mise en œuvre de la zone d'application du Traité, comprenant les 33 pays de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes.

À cet égard, El Salvador regrette que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) ait établi un triste précédent, deux Conférences d'examen n'ayant pas réussi à adopter de document de fond. Mon pays a accueilli avec un intérêt renouvelé le nouveau processus d'examen du TNP et a participé à la première session du Comité préparatoire de la onzième Conférence d'examen qui s'est tenue à Vienne. Cependant, nous notons avec inquiétude que, dans un geste sans précédent, le Président de la réunion a dû retirer son document de synthèse et de recommandations établi pour la deuxième session du Comité

préparatoire. Il est important de souligner que, pour que le TNP reste un instrument pertinent, des progrès substantiels doivent être réalisés lors des sessions du Comité préparatoire. Il convient de réaffirmer les engagements pris lors des précédentes Conférences d'examen et de promouvoir des avancées équilibrées sur les trois piliers du Traité.

Nous tenons à souligner que le TNP n'est pas le seul moyen d'atteindre nos objectifs en matière de désarmement nucléaire. En tant qu'État partie au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, mon pays souligne l'importance de cet instrument pour la mise en œuvre de l'article VI du TNP. Nous exprimons notre préoccupation quant au risque que les armes nucléaires continuent de faire peser sur l'humanité et réaffirmons que la seule garantie contre le non-recours à ces armes est leur élimination complète et irréversible, sans conditions préalables et sans délai supplémentaire. Nous attendons avec impatience la deuxième Réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui se tiendra cette année au Siège de l'ONU et sera présidée par le Mexique. Nous réaffirmons notre attachement à la Déclaration et au Plan d'action de Vienne, adoptés lors de la première Réunion des États parties. Nous espérons continuer à travailler à l'application du Traité. Je voudrais également évoquer le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires car mon pays estime que ce traité renforce le régime international de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Il s'agit d'un instrument quasi universel qui, outre son intérêt intrinsèque pour les efforts internationaux de non-prolifération, a d'importantes applications et utilisations civiles pour notre planète.

Pour finir, nous voudrions évoquer deux questions essentielles pour El Salvador.

Tout d'abord, je souligne l'importance de l'engagement à assurer une participation et un leadership pleins et effectifs des femmes et des hommes, sur un pied d'égalité, pour ce qui a trait aux instruments qui constituent l'architecture internationale du désarmement et de la non-prolifération et, à cet égard, à concrétiser le potentiel porteur de transformations des femmes dans les programmes de paix et de sécurité.

Deuxièmement, je me dois de souligner l'importance et l'intérêt que revêt la participation de la société civile et de multiples parties prenantes aux processus liés au désarmement nucléaire, à la non-prolifération et à l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Les échanges avec la société civile, les organisations non gouvernementales, le monde universitaire et l'industrie, ainsi que leurs contributions, sont appréciés à leur juste valeur. Leur attachement à la réalisation de nos objectifs

communs en matière de désarmement est notoire et mérite toute notre reconnaissance.

M. Molla (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Le Bangladesh s'associe à la déclaration faite par la représentante de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/78/PV.11).

Les armes nucléaires continuent de représenter la menace la plus importante pour l'humanité. Les conséquences de leur utilisation seraient catastrophiques. Nos générations actuelles et futures vivent dans l'ombre constante d'une catastrophe nucléaire. Nous exprimons à nouveau notre inquiétude quant à la persistance des armes nucléaires, une poignée d'États possédant encore environ 13 000 armes de ce type. Notre position sur les armes nucléaires est sans ambiguïté. Nous pensons que ces armes n'apportent de sécurité à personne. Au contraire, elles mettent en péril la sécurité de tous. C'est pourquoi nous sommes fermement convaincus que la garantie ultime de la sécurité réside uniquement dans leur élimination totale.

C'est sur la base de cette conviction que nous avons ratifié le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Nous pensons qu'il permettra d'accomplir des progrès importants dans la réalisation de l'objectif universellement reconnu de l'élimination complète des armes nucléaires. Nous exhortons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer au Traité. Nous nous félicitons de l'entrée en vigueur du Traité le 22 janvier 2021 et de la tenue de la première Réunion des États parties en 2022, qui a adopté une déclaration politique et un plan d'action. Nous attendons avec intérêt de participer de manière constructive aux préparatifs de la deuxième Réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Nous souhaitons, à titre prioritaire, le voir appliqué par tous, y compris par les États dotés d'armes nucléaires.

Nous estimons que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération nucléaire et le socle fondamental de la poursuite du désarmement nucléaire. Ma délégation déplore vivement que les neuvième et dixième Conférences des Parties chargée d'examiner le TNP n'aient pas réussi à adopter un document final consensuel. Nous demeurons préoccupés par la modernisation continue des arsenaux nucléaires, les améliorations constantes des armes nucléaires existantes et la mise au point de nouveaux types d'armes nucléaires. Nous réaffirmons qu'il est urgent de procéder à un désarmement nucléaire systématique, progressif, vérifiable, irréversible et assorti d'un calendrier, conformément à l'esprit de l'article VI du TNP. Nous appelons les États dotés d'armes nucléaires à faire preuve d'une véritable volonté politique pour permettre à la onzième

Conférence d'examen d'élaborer un document final digne de ce nom, pratique et durable, afin de renforcer plus avant le régime établi par le Traité.

Le Bangladesh réaffirme que rien ne doit porter atteinte aux droits inaliénables de tous les États de développer, produire et utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, notamment pour la production d'électricité, les soins de santé et l'agriculture, et de mener des recherches dans ce domaine. En tant que pays en développement, le Bangladesh s'intéresse de manière légitime aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, aux fins de la réalisation de ses objectifs de développement durable. Nous pensons que ce droit s'accompagne de certaines responsabilités. Nous sommes parfaitement conscients de nos responsabilités et agissons conformément aux normes les plus strictes de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Nous réaffirmons notre appui à l'ouverture, à la Conférence du désarmement, de négociations sur un traité efficace, non discriminatoire, juridiquement contraignant, et internationalement et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles. Par ailleurs, aux côtés d'autres États parties, nous continuons de plaider pour l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous appuyons fermement l'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant pour fournir des garanties aux États non dotés d'armes nucléaires contre la menace ou l'emploi de ces armes par les États qui en sont dotés.

Le Bangladesh est convaincu que les démarches régionales, notamment la création de zones exemptes d'armes nucléaires en vertu de l'article VII du Traité sur la non-prolifération, constituent une mesure pratique qui permettra de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. À cet égard, nous exprimons à nouveau notre appui à la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Pour terminer, qu'il me soit permis d'inviter tous les États dotés d'armes nucléaires à s'engager à ne jamais les employer ni menacer de les employer, quelles que soient les circonstances.

M. Diack (Sénégal) : Ma délégation souscrit aux déclarations faites par la représentante de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et le représentant du Nigéria au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/78/PV.11).

Les travaux de la Première Commission s'ouvrent dans un contexte de crise sécuritaire complexe qui consacre les limites de la communauté internationale à préserver la paix et la sécurité internationales, à promouvoir le développement économique et social, et à assurer le respect des droits humains, conformément à la Charte

des Nations Unies. En dépit de notre volonté commune, plusieurs fois réaffirmée ici, force est de constater que le désarmement nucléaire auquel nous aspirons tous devient de plus en plus une utopie.

Aujourd'hui, le spectre d'une guerre nucléaire, jadis rhétorique réservée à une société civile alarmiste, est redevenu un narratif pessimiste de plus en plus évoqué par la communauté des États. En outre, la recrudescence des conflits impliquant les États dotés d'armes nucléaires, la persistance du terrorisme et de l'extrémisme violent, ainsi que la survenance des nouvelles menaces que sont les nouvelles technologies de l'information et l'intelligence artificielle augmentent le risque d'une utilisation, même accidentelle, de l'arme nucléaire.

Dans la présentation de cette situation, ma délégation voudrait appeler à davantage de prise de conscience et plaider en faveur d'efforts pour avancer positivement dans la réalisation de notre objectif commun d'élimination complète, irréversible et vérifiable des armes nucléaires. Dans cette perspective, ma délégation voudrait partager quelques réflexions en guise de contribution à ces échanges.

Premièrement, ma délégation rappelle que si tous les États doivent s'abstenir dans leur comportement individuel et collectif de saper nos efforts communs pour préserver la paix et la sécurité, cette responsabilité est toute particulière pour les États dotés d'armes nucléaires quand il s'agit de sécurité nucléaire. Nous les mettons face à leurs responsabilités individuelles et collectives et les invitons à s'entendre sur un programme irréversible, vérifiable et plus ambitieux d'élimination de leurs arsenaux, incluant la destruction des missiles porteurs et des têtes nucléaires. Nous les engageons également à œuvrer de bonne foi à contenir les risques de détournement de leurs arsenaux nucléaires et à éviter la nucléarisation de l'espace extra-atmosphérique et celle des systèmes d'armes autonomes. Nous les engageons à freiner la prolifération horizontale des armes nucléaires et à accorder de garanties de sécurité négatives aux pays non dotés d'armes nucléaires, d'ici à la conclusion en toute priorité d'un instrument universel inconditionnel, non discriminatoire et juridiquement contraignant visant à prémunir tous les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes. Enfin, il faut collectivement œuvrer à la conclusion d'un instrument universel interdisant la production des matières fissiles à des fins d'armement nucléaire, à l'universalisation du Traité sur la non-prolifération (TNP) et à l'application du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, et agir de façon résolue pour l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Ces instruments sont des gages du désarmement général et complet.

Deuxièmement, ma délégation rappelle que la réalisation du désarmement nucléaire ne saurait être viable si, en plus de ces puissances nucléaires existantes, d'autres pays ambitionnent de se doter de l'arme nucléaire. C'est pourquoi il nous faut progresser dans l'universalisation des zones de dénucléarisation. Ma délégation rappelle son attachement au Traité de Pelindaba qui réaffirme le statut de l'Afrique en tant que zone exempte d'armes nucléaires. Dans ce sillage, mon pays soutient le projet de création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Il est également crucial de préserver le Plan d'action global commun sur le nucléaire iranien et les accords sur la limitation des armements stratégiques offensifs en Europe. Tout comme il est important de poursuivre les pourparlers sur la dénucléarisation de la péninsule coréenne.

Troisièmement, il nous faut œuvrer à revitaliser les instances du désarmement nucléaire et les sortir de leur léthargie chronique. Ma délégation note avec inquiétude les échecs répétitifs dans nos délibérations, notamment à la dixième session de la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP et au groupe de travail sur le renforcement du processus d'examen du TNP. Ma délégation demeure convaincue que la complexification des tensions géopolitiques, la transition vers un ordre mondial multipolaire, ainsi que l'apparition de nouveaux domaines de conflits ne saurait nous soustraire de notre responsabilité collective de délibérer sur le désarmement général. Au contraire, au moment où continuent de peser sur l'humanité la menace réelle de recours aux armes nucléaires et les périls sécuritaires de toutes sortes, il est impératif de surmonter nos divergences internes pour replacer le désarmement au cœur de nos priorités. Il est important alors de réaffirmer notre foi commune au multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. La revitalisation des instances de désarmement passera nécessairement par la revitalisation de la confiance mutuelle, une volonté politique forte et un engagement plus conséquent de tous les États Membres en faveur de la pacification des relations internationales. Enfin, nous devons résorber les déséquilibres entre un pilier « non-prolifération nucléaire » bénéficiant d'éléments de langage forts et un pilier « désarmement nucléaire » souffrant d'une absence de libellés plus soutenus. Il est tout aussi essentiel d'assurer un équilibre entre le désarmement, la non-prolifération et la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

Dans le cadre de la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale, nous invitons les États à faire preuve d'une grande diplomatie et d'un plus grand sens de la responsabilité pour préserver les acquis obtenus depuis la première résolution de l'Assemblée générale (résolution

1 (I)), adoptée le 24 janvier 1946 sur ces questions. Pour sa part, le Sénégal, dans sa réflexion de pays de paix, continuera d'apporter sa voix.

M. Eustathiou de los Santos (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant du Mexique au nom des États parties et des États signataires du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (voir A/C.1/78/PV.11).

Dans le contexte international actuel, mon pays observe avec une grande inquiétude le conflit entre la Russie et l'Ukraine, et condamne fermement tout recours illégitime à la force, tout en appelant au règlement pacifique des différends et au dialogue entre les parties concernées. L'Uruguay a appelé à de multiples reprises au respect des principes fondamentaux du droit international et des droits humains dans ce conflit.

Mon pays n'a jamais mis au point, produit ni acquis d'armes de destruction massive, qu'elles soient chimiques, biologiques ou nucléaires. C'est pourquoi il s'engage fermement sur cette question, contribuant ainsi au désarmement, à la non-prolifération, à la sécurité et à la paix internationale. À cet égard, l'Uruguay estime que pour parvenir au désarmement nucléaire, il est essentiel de renforcer les échanges au niveau multilatéral et de susciter la confiance nécessaire entre les parties, afin de faire avancer les priorités de la communauté internationale. Cependant, nous considérons, comme l'a mentionné le Secrétaire général à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, que ce sont les États dotés d'armes nucléaires qui doivent prendre l'initiative du désarmement et de l'élimination des armes nucléaires, immédiatement et sans délai. À cet égard, nous appelons ces États à se conformer à leur obligation sans équivoque d'éliminer leurs arsenaux nucléaires, conformément à l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et aux engagements résultant des Conférences d'examen du TNP. Nous soulignons que le TNP n'établit aucun droit à la possession d'armes nucléaires pour une durée indéfinie par quelque État que ce soit, puisque le Traité prévoit un statut transitoire. Nous pensons également que les États non dotés d'armes nucléaires doivent avoir la possibilité d'assurer le suivi des actions et du respect des engagements des pays qui en possèdent, le multilatéralisme étant, en l'espèce, l'outil approprié pour ce faire.

Pour relever les défis du désarmement et de la non-prolifération dans un monde où il existe plus de 12 000 armes nucléaires, qui représentent une menace inacceptable pour l'avenir de l'humanité, nous devons

promouvoir la transparence et la confiance. Aujourd'hui, il est plus important que jamais de créer les conditions d'un climat de bonne foi et de respect mutuel, fondé sur les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et sur des engagements sérieux et fermes de la part de la communauté internationale en matière de désarmement et de sécurité.

Nous réaffirmons notre adhésion au Traité de Tlatelolco, qui a créé la première zone exempte d'armes nucléaires dans un territoire densément peuplé, ainsi qu'au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous invitons instamment les Membres qui ne l'ont pas encore ratifié à le faire sans délai pour qu'il puisse entrer en vigueur rapidement.

De même, nous réaffirmons les obligations juridiques contraignantes convenues il y a plus de 50 ans avec l'entrée en vigueur du TNP, et nous répétons que les engagements pris au niveau international doivent être respectés sans équivoque et sans délai.

L'Uruguay, en tant que partie à part entière au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, souhaite inciter les États qui ne sont pas encore parties à ce traité à y adhérer sans délai. Nous assurons également nos collègues mexicains de notre soutien à leurs travaux à la deuxième Réunion des États parties au Traité, qui se tiendra du 27 novembre au 1^{er} décembre.

M. Ndung'u (Kenya) (*parle en anglais*) : Le Kenya s'associe aux déclarations faites par le représentant du Nigéria et par la représentante de l'Indonésie, respectivement au nom du Groupe des États d'Afrique et du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/78/PV.11). J'ajouterais quelques remarques supplémentaires à titre national.

L'existence d'armes nucléaires, la menace d'y avoir recours et le transfert des technologies connexes et des matières fissiles continuent de jeter une ombre sur la paix et la sécurité de notre planète et de les menacer. Malheureusement, 55 ans après la conclusion du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), peu de progrès ont été réalisés dans la réduction des arsenaux nucléaires. Le risque d'une erreur d'appréciation des États dotés d'armes nucléaires augmente chaque jour, et la possibilité que des armes tombent entre les mains d'acteurs non étatiques malveillants constitue un danger imminent.

La garantie absolue contre l'utilisation des armes nucléaires réside dans leur élimination totale. Les engagements pris en matière de désarmement ne sont pas facultatifs. Ces armes exigent que l'on y consacre une attention collective urgente et sans faille. Les États détenteurs doivent renoncer à la promesse fallacieuse de dissuasion nucléaire et

mettre fin à la course aux armements. La réalité des conséquences catastrophiques d'une détonation nucléaire devrait nous rendre conscients de l'urgence d'engager des échanges constructifs, de faire montre de volonté politique et d'honorer pleinement les obligations et engagements juridiques multilatéraux pertinents, jusqu'à ce que l'objectif de l'élimination complète des armes nucléaires soit atteint. Nous devons cultiver la confiance, la volonté politique et l'engagement en faveur du désarmement et de la non-prolifération. Il est essentiel de renforcer l'application du TNP, du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires.

État partie au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, le Kenya appelle les États visés à l'annexe 2 à le ratifier rapidement. En tant qu'État partie au TNP, le Kenya réaffirme son engagement en faveur du désarmement nucléaire, de la non-prolifération et d'un monde sans armes nucléaires. De même, le Kenya est favorable au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et appelle au dialogue multilatéral et à un engagement renouvelé en faveur du désarmement.

Le Kenya, qui est partie au Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, considère ces zones régionales comme des éléments constitutifs d'un monde plus sûr. Nous encourageons les efforts visant à établir de telles zones au niveau mondial.

Nous respectons les droits des États à l'utilisation pacifique des technologies nucléaires, mais nous insistons sur l'adhésion aux garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Membre de l'AIEA, le Kenya est favorable à un accès équitable à la technologie, en particulier pour les pays en développement.

Pour terminer, je soulignerai que le Kenya reste déterminé à œuvrer, avec les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, à un monde exempt d'armes nucléaires. Nous espérons que nous sortirons bientôt de l'impasse dans laquelle se trouve depuis trop longtemps le mécanisme de désarmement.

M. Zlenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : L'Ukraine s'associe à la déclaration du représentant de l'Union européenne (voir A/C.1/78/PV.11) et souhaite formuler quelques remarques à titre national.

L'Ukraine a toujours été activement engagée dans le processus mondial de non-prolifération et de désarmement nucléaires, ayant de tout temps apporté sa contribution à cette cause.

Nous reconnaissons que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est la pierre angulaire du régime de non-prolifération nucléaire. L'Ukraine

souligne la nécessité de progresser vers la pleine application de l'article VI, notamment par la réduction globale des stocks mondiaux d'armes nucléaires.

L'Ukraine soutient pleinement les efforts de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en vue d'universaliser son mécanisme d'application des garanties. Nous apprécions grandement le rôle important que joue l'Agence pour coordonner les efforts internationaux visant à garantir le régime de non-prolifération nucléaire et à faciliter l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire dans le monde entier.

Nous reconnaissons que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires demeure un des éléments clefs de l'architecture de sécurité mondiale s'agissant de limiter les armes nucléaires. L'entrée en vigueur de ce traité reste une priorité. Nous appelons tous les États qui ne l'ont pas encore signé ou ratifié, en particulier les États visés à l'annexe 2, à le faire dans les meilleurs délais.

L'Ukraine demande également l'ouverture immédiate et la conclusion rapide de négociations, à la Conférence du désarmement, sur un traité interdisant la production de matières fissiles destinées à être utilisées dans des armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs.

En ce moment même, alors que nous parlons de sécurité mondiale dans cette salle, la Russie bombarde aveuglément des villes en Ukraine et continue d'occuper illégalement la plus grande centrale nucléaire d'Europe, à Zaporizhzhia. Le chantage nucléaire est l'un des outils que la Russie exploite depuis le tout début de sa guerre d'agression à grande échelle, non provoquée et injustifiée contre l'Ukraine, en violation flagrante de la Charte des Nations Unies. L'occupation de la centrale nucléaire de Zaporizhzhia par la Russie continue de faire peser de graves risques sur la sûreté et la sécurité nucléaires de l'Ukraine et de toute la région. Nous rappelons que le seul moyen sûr d'éviter une catastrophe nucléaire est que les forces russes et leur personnel civil se retirent complètement de cette centrale nucléaire qu'elles occupent actuellement et qu'elles en restituent le contrôle total à l'Ukraine.

Au cours des premiers jours de son invasion de l'Ukraine, la Russie a relevé le niveau d'engagement de ses forces nucléaires. Moscou s'est également lancé dans une rhétorique nucléaire irresponsable.

Il convient de noter que la Russie est le seul pays à avoir empêché le consensus sur le document final de la dixième Conférence d'examen du TNP en août 2022.

Cette année, la Fédération de Russie s'est dite prête à procéder à un essai d'arme nucléaire, a suspendu

sa participation au nouveau Traité de réduction des armements stratégiques et a annoncé le déploiement de ses armes nucléaires non stratégiques sur le territoire du Bélarus, conformément à un accord signé entre les deux pays. Plus récemment, la Russie a annoncé vouloir revenir sur sa ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Toutes les actions et déclarations de la Russie sont contraires à la déclaration commune sur la prévention de la guerre nucléaire et la prévention de la course aux armements, publiée le 3 janvier 2022 par les dirigeants des cinq États dotés d'armes nucléaires. Le Kremlin est prêt à porter atteinte à toute l'architecture du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, ainsi qu'aux principes fondamentaux du TNP et au système de sécurité internationale dans son ensemble. Il est clair en revanche que le Kremlin n'est pas prêt à cesser ses violations de la Charte des Nations Unies, ni à revenir aux principes du droit international. Il est donc primordial que toutes les nations responsables ne se laissent pas intimider par la menace nucléaire russe et qu'elles consolident avec détermination leurs actions conjointes pour garantir une dissuasion fiable afin d'empêcher la Russie de continuer d'éroder l'architecture du désarmement et de la non-prolifération nucléaires.

Nous rappelons que la République populaire démocratique de Corée ne peut en aucun cas avoir le statut d'État doté d'armes nucléaires en vertu du TNP. L'Ukraine demande instamment à la République populaire démocratique de Corée d'abandonner ses armes nucléaires et toutes les autres armes de destruction massive, y compris ses missiles balistiques et ses programmes connexes, de manière complète, vérifiable et irréversible, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité. Nous l'appelons également une fois de plus à se conformer à nouveau au TNP et à son accord de garanties généralisées avec l'AIEA, à signer et à ratifier un protocole additionnel à cet accord et à signer et ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires sans conditions préalables et sans délai supplémentaire. La question du Plan d'action global commun reste également un sujet de préoccupation majeur pour la communauté internationale et reste tributaire du respect par l'Iran des obligations qui lui incombent en vertu de l'accord.

M. Kim Sunghoon (République de Corée) (*parle en anglais*) : La République de Corée rappelle elle aussi qu'il est urgent de réaliser des progrès tangibles en matière de désarmement nucléaire, comme l'ont souligné à juste titre un certain nombre de pays au cours du débat général. Même si le désarmement nucléaire est une responsabilité partagée, le rôle moteur des États dotés d'armes nucléaires revêt indéniablement une importance

particulière. La République de Corée s'associe à l'appel lancé en faveur de la pleine mise en œuvre de la déclaration commune faite l'année dernière par les dirigeants des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, qui ont réaffirmé leur attachement à l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous continuons d'attendre des cinq pays membres permanents du Conseil de sécurité qu'ils nouent sans délai un dialogue afin de faire progresser le désarmement nucléaire et la réduction des risques. Nous nous félicitons à cet égard des échanges de haut niveau entre les États-Unis et la Chine cette année et appelons à l'élargissement de ce dialogue bilatéral en toute bonne foi. Nous nous joignons également à d'autres pour demander instamment à la Fédération de Russie de reprendre sans plus tarder la mise en œuvre intégrale du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques.

Aucun État ne devrait recourir au chantage nucléaire ni inverser la tendance respectée de longue date à la réduction des armes nucléaires. La rhétorique nucléaire, en particulier contre les États non dotés d'armes nucléaires, est irresponsable et préjudiciable non seulement au désarmement nucléaire, mais aussi à la non-prolifération nucléaire. Les rapports faisant état d'une montée en puissance rapide et opaque du nucléaire constituent également une source de grave préoccupation pour la communauté internationale. Cela nous amène à la question de la transparence, tant sur le plan des doctrines nucléaires déclarées que des capacités nucléaires réelles. Une meilleure transparence est en soi une étape importante dans la réduction du risque nucléaire et la base sur laquelle des mesures concrètes de désarmement nucléaire peuvent être prises. À cet égard, nous nous félicitons des mesures de transparence nucléaire prises par certains États dotés d'armes nucléaires et nous exhortons les autres à faire de même. Des efforts renouvelés s'imposent pour garantir l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et l'ouverture de négociations sur un traité d'interdiction de la production de matières fissiles. Nous appuyons les projets de résolution déposés à cet effet (A/C.1/78/L.12 et A/C.1/78/L.45) qui, entre autres, demandent instamment à tous les États de déclarer et de maintenir un moratoire sur les essais nucléaires et la production de matières fissiles de qualité militaire en tant que mesures provisoires essentielles. Nous exprimons également notre vive inquiétude face aux récentes remarques de la Fédération de Russie, qui laissent entendre qu'elle pourrait se retirer du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous exhortons la Russie à maintenir ses engagements vis-à-vis du Traité et à réaffirmer son moratoire sur les essais nucléaires.

Dans le même temps, la République de Corée estime que les assurances de sécurité négatives peuvent contribuer de manière substantielle à la non-prolifération nucléaire, dans la mesure où elles dissuadent les États non dotés d'armes nucléaires d'acquiescer des armes nucléaires. Toutefois, nous maintenons le principe selon lequel ces assurances ne devraient s'appliquer qu'à ceux qui respectent fidèlement le Traité sur la non-prolifération en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires.

Parallèlement à nos efforts pour promouvoir le désarmement nucléaire, nous devons continuer à réagir de manière unifiée et résolue contre les proliférateurs. Nous devons garder à l'esprit que l'obsession de la République populaire démocratique de Corée pour les programmes nucléaires et de missiles, qui dure depuis des décennies, et ses provocations d'un niveau sans précédent – elle a lancé plus de 100 missiles depuis 2022 en violation du droit international, y compris de multiples résolutions du Conseil de sécurité – menacent le régime international de non-prolifération nucléaire. Nous engageons vivement la République populaire démocratique de Corée à abandonner toutes ses armes nucléaires, tous ses missiles balistiques et tous ses programmes connexes de manière complète, vérifiable et irréversible, à se conformer pleinement aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et à reprendre le dialogue. Nous appelons également tous les États Membres à mettre en œuvre fidèlement toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. En ce qui concerne l'Iran et l'impasse dans laquelle se trouve le rétablissement du Plan global d'action commun ainsi que le rapport inquiétant (GOV/2023/58) du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, nous espérons voir des progrès qui permettront à la communauté internationale de reprendre confiance dans la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien.

L'objectif ambitieux d'un monde sans armes nucléaires nécessite un multilatéralisme efficace, c'est-à-dire un effort de collaboration requérant une approche pragmatique et progressive. Nous devons poursuivre nos divers efforts afin de réaliser des progrès, aussi minimes soient-ils, et combler le fossé entre les États dotés d'armes nucléaires et les États non dotés d'armes nucléaires, notamment par l'entremise d'approches pertinentes telles que l'Initiative de Stockholm pour le désarmement nucléaire et l'initiative « Créer un environnement propice au désarmement nucléaire ».

Ma délégation souhaite conclure en réaffirmant sa volonté de coopérer avec toutes les délégations de la manière la plus constructive possible.

M^{me} Kesse Antwi (Ghana) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe aux déclarations faites par la représentante de l'Indonésie et par le représentant du Nigéria, respectivement au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États africains (voir A/C.1/78/PV.11).

Alors que nous sommes réunis ici aujourd'hui pour aborder la question cruciale du désarmement nucléaire, nous sommes confrontés à une dure réalité : malgré nos aspirations collectives et les engagements internationaux que nous avons pris, nous sommes loin d'avoir concrétisé notre vision en ce qui concerne le désarmement nucléaire. Il existe encore quelque 12 500 têtes nucléaires dans le monde. Ces arsenaux sont frappants non seulement de par leur nombre, mais aussi à cause de la tendance déconcertante à la modernisation, à la mise au point de nouveaux vecteurs et à l'amélioration continue des armes existantes. Nous assistons aussi, de façon tout aussi préoccupante, à une recrudescence de la rhétorique nucléaire et des menaces voilées, qui exacerbent encore une situation déjà précaire.

Nous devons reconnaître que notre désir sincère d'un monde pacifique, souvent exprimé dans cette instance, doit se traduire en actions. Faute de prendre des mesures correctives aujourd'hui, nous risquons de nous retrouver à un point de non-retour, qui rendra encore plus difficile la quête de la paix demain. C'est pourquoi la communauté internationale ne peut fermer les yeux sur la réalité déconcertante de la tendance à la modernisation de l'arsenal nucléaire et à la mise au point de nouvelles armes, car elle met en péril la sécurité mondiale et les valeurs fondamentales de l'humanité. C'est pourquoi, en cette heure d'incertitude, le Ghana réitère son appel aux États dotés d'armes nucléaires pour qu'ils respectent leurs obligations en matière de désarmement au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), ainsi que leurs engagements à éliminer leurs arsenaux nucléaires de manière complète, transparente, irréversible et internationalement vérifiable.

Nous réaffirmons en outre l'importance des divers traités et accords qui limitent les activités liées aux armes nucléaires, notamment le TNP, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques, la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité et le projet de traité interdisant la production de matières fissiles. Le Ghana souligne le rôle essentiel du TNP dans le désarmement nucléaire, la non-prolifération nucléaire et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Les trois piliers de cet instrument doivent être poursuivis simultanément et non pas aux dépens les uns des

autres. Nous réaffirmons que les politiques de non-prolifération ne doivent jamais porter atteinte au droit inaliénable des États d'accéder aux matières et technologies nucléaires à des fins pacifiques. Nous soulignons que le développement pacifique de la technologie nucléaire doit être mené sous la supervision de l'Agence internationale de l'énergie atomique et dans le plein respect de ses garanties, de ses protocoles additionnels et de ses régimes de vérification. Par ailleurs, les objectifs d'utilisation pacifique ne doivent pas être détournés à des fins de prolifération.

Nous soulignons l'importance des zones exemptes d'armes nucléaires pour le désarmement nucléaire et des traités qui en découlent, tels que le Traité de Pelindaba. À cet égard, nous saluons et reconnaissons les progrès réalisés à la suite de la convocation des différentes sessions de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive.

La détérioration de la situation en matière de sécurité constitue une raison supplémentaire et urgente d'interdire la production de matières fissiles. Nous rappelons que l'ouverture de négociations sur un traité d'interdiction de la production de matières fissiles fait partie des 13 mesures concrètes en faveur du désarmement convenues lors de la Conférence d'examen du TNP de 2000. Nous soulignons que l'interdiction de la production de matières fissiles est essentielle pour réduire les risques nucléaires.

Pour terminer, nous soulignons l'importance du dialogue, du multilatéralisme et des efforts collectifs en faveur du désarmement nucléaire. Grâce à la coopération et à un engagement résolu, nous pourrions surmonter les formidables défis qui nous attendent, tout en reconnaissant que les armes nucléaires constituent une menace permanente pour l'humanité.

M. Ichiro (Japon) (*parle en anglais*) : Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est la pierre angulaire de la non-prolifération nucléaire mondiale, de l'architecture du désarmement et de nos efforts communs pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. Cependant, le chemin qui mène à cet objectif commun devient de plus en plus ardu compte tenu des graves difficultés auxquelles est confronté l'environnement de sécurité international, notamment les propos incendiaires et les actes déstabilisants auxquels se livre la Fédération de Russie dans le cadre de son agression illégale et non provoquée contre l'Ukraine, qui ne font qu'aggraver la situation. Mentionnons également le développement accéléré de l'arsenal nucléaire de la Chine, sans aucune transparence ni dialogue constructif.

Le maintien et le renforcement du TNP vont dans l'intérêt de l'ensemble de la communauté internationale. Le Japon continuera de déployer des efforts réalistes et pragmatiques, conformément au Plan d'action d'Hiroshima, que le Premier Ministre japonais, M. Fumio Kishida, a annoncé l'année dernière.

Dans le cadre de cette approche, le Japon donne la priorité à la fois au plafonnement qualitatif, en interdisant complètement les essais nucléaires, et au plafonnement quantitatif, en interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires. Nous pensons que les instruments les plus efficaces pour agir à la fois sur ces aspects qualitatif et quantitatif sont, respectivement, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et un traité interdisant la production de matières fissiles. Dans ce sens, l'Australie, le Japon et les Philippines ont organisé conjointement, pendant la semaine de haut niveau de l'Assemblée générale à sa présente session, un événement de haut niveau afin de recentrer l'attention politique sur un traité d'interdiction des matières fissiles. À cet égard, nous sommes profondément préoccupés par les récentes annonces de la Russie qui envisagerait de revenir sur sa ratification du TICE.

Fort de l'attachement affirmé du Premier Ministre Kishida au désarmement nucléaire, le Japon a de nouveau présenté un projet de résolution intitulé « Mesures visant à établir un plan d'action commun pour l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires » (A/C.1/78/L.30), qui présente une voie fondamentale à suivre dans le contexte international actuel pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. Le risque d'utilisation d'armes nucléaires n'a jamais été aussi élevé depuis le plus fort de la guerre froide. On constate également de profondes divergences entre les États en ce qui concerne leur approche du désarmement nucléaire, ainsi qu'un manque de confiance dans l'environnement de sécurité. Dans ce contexte difficile, nous avons révisé le projet de résolution de cette année en ajoutant certaines dispositions renforcées sur des mesures de désarmement concrètes afin de faire progresser les efforts en faveur d'un monde sans armes nucléaires et d'insuffler un nouvel élan au désarmement nucléaire. Le Japon espère que l'approche réaliste proposée dans le projet de résolution obtiendra le soutien le plus large possible des États Membres et redynamisera le désarmement nucléaire avant la onzième Conférence d'examen du TNP.

Le Japon est gravement préoccupé par l'intensification des activités nucléaires et de missiles de la République populaire démocratique de Corée, qui constituent une grave menace pour la communauté internationale. Il

est essentiel que la communauté internationale soit unie et qu'elle mette pleinement en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité afin de parvenir au démantèlement complet, vérifiable et irréversible de toutes les armes de destruction massive et de tous les missiles balistiques, quelle que soit leur portée, de la République populaire démocratique de Corée. Le Japon demande instamment à la Corée du Nord de respecter toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de revenir rapidement au plein respect du TNP et des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Lors du sommet du Groupe des Sept (G7) qui s'est tenu à Hiroshima en mai, les dirigeants du G7 ont visité cette ville, qui a subi un bombardement nucléaire, et ont écouté les voix des *hibakusha*, constatant de leurs propres yeux les effets de l'utilisation des armes nucléaires et les aspirations de la population à la paix. Faire connaître au monde la réalité des bombardements atomiques est le point de départ de tous les efforts en faveur du désarmement nucléaire. Avec les *hibakusha*, nous continuerons de transmettre la réalité de l'emploi des armes nucléaires par-delà des générations, notamment par l'intermédiaire de notre Fonds des jeunes leaders pour un monde exempt d'armes nucléaires.

M. Duffy (Irlande) (*parle en anglais*) : L'Irlande s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Union européenne, à celle prononcée par le représentant du Mexique au nom des États parties et des États signataires du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (voir A/C.1/78/PV.11), et à celle prononcée au nom d'un groupe d'États par le représentant du Brésil, concernant la vérification du désarmement nucléaire.

Les armes nucléaires constituent un problème existentiel qui exige des solutions coopératives et multilatérales. La Première Commission se réunit à l'heure du danger nucléaire.

L'Irlande condamne fermement les menaces nucléaires de la Russie et sa guerre d'agression contre l'Ukraine. Toute utilisation d'armes nucléaires aurait des conséquences humanitaires dévastatrices à l'échelle mondiale. Nous soulignons notre soutien à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) qui contribue à garantir la sûreté et la sécurité nucléaires en Ukraine. La saisie et l'occupation illégales, par la Russie, de la centrale nucléaire de Zaporizhzhia ont créé des risques inacceptables. La centrale nucléaire de Zaporizhzhia doit repasser sous contrôle ukrainien.

L'Irlande appelle la Russie à revenir à l'application intégrale du nouveau Traité de réduction des armements

stratégiques. En outre, le déploiement, annoncé par la Russie, d'armes nucléaires au Bélarus constitue une escalade dangereuse. Nous demandons que cette décision soit annulée.

Les doctrines de sécurité reposent de plus en plus sur les armes nucléaires, et les arsenaux nucléaires augmentent en nombre et en diversité. Il faut inverser ces tendances. L'alternative est une nouvelle course aux armements nucléaires.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est la pierre angulaire du désarmement et de la non-prolifération. Il demeure essentiel et urgent que les États dotés d'armes nucléaires s'engagent sans équivoque à procéder à l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires. Les récentes sessions du groupe de travail sur le TNP et du Comité préparatoire de la onzième Conférence d'examen du TNP se sont vues empêchées d'aboutir à des résultats consensuels. Toutefois, nous sommes encouragés par l'importance qu'elles ont accordées à la transparence et à l'application du principe de responsabilité. Nous devons apporter une réponse à l'exigence de progrès.

Il y a 25 ans était lancée la Coalition pour un nouvel ordre du jour. Nous encourageons tous les États à soutenir le projet de résolution sur le désarmement nucléaire (A/C.1/78/L.33) présenté par la Coalition.

Nous attendons avec impatience la deuxième Réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Ce traité est pleinement compatible avec le TNP. Il constitue une mesure efficace pour mettre en œuvre les dispositions du TNP en matière de désarmement. Nous encourageons tous les États à appuyer le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et les projets de résolution sur les conséquences humanitaires (A/C.1/78/L.23, A/C.1/78/L.32 et A/C.1/78/L.52).

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) fait partie intégrante de nos travaux. Jusqu'à son entrée en vigueur, tous les États doivent respecter la norme mondiale établie contre les essais nucléaires et se conformer à tous les moratoires y afférents. Nous appelons les huit derniers pays visés à l'annexe 2 à signer et à ratifier le Traité. Nous nous félicitons de sa récente ratification par des États non visés à l'annexe 2. Les commentaires de la Russie sur une éventuelle abrogation de sa ratification du TICE sont dangereux. Nous demandons à la Russie de ne pas persévérer dans cette voie.

L'Irlande réaffirme le rôle essentiel des zones exemptes d'armes nucléaires pour la paix et la sécurité régionales et internationales. L'Irlande est favorable à la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes

nucléaires et d'autres armes de destruction massive et juge encourageants les résultats des conférences organisées à ce jour sous l'égide de l'ONU.

Le rôle de l'AIEA dans la sûreté et la sécurité de l'énergie nucléaire est indispensable. Ses accords de garanties généralisées et son protocole additionnel constituent les normes de vérification en vigueur. Nous demandons instamment aux États qui développent leurs programmes nucléaires civils de modifier ou d'abroger leurs protocoles relatifs aux petites quantités et de signer et de ratifier le protocole additionnel à titre de priorité.

L'Irlande reconnaît que les régimes de contrôle des exportations, notamment le Groupe des fournisseurs nucléaires et le Régime de contrôle de la technologie des missiles, ainsi que le Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques, contribuent à la non-prolifération. Ils vont dans le sens d'un monde plus sûr et tout argument suggérant que ces régimes entravent le commerce légitime est dénué de fondement.

Nous sommes profondément préoccupés par les activités nucléaires de l'Iran, qui sont incompatibles avec le Plan d'action global commun. Ils soulèvent des risques de prolifération très graves. L'Iran et la communauté internationale doivent s'employer d'urgence à réduire le risque de prolifération nucléaire et à désamorcer les tensions régionales. Il est essentiel que l'Iran mette pleinement en œuvre le Plan d'action, notamment en coopérant pleinement avec l'AIEA en matière de surveillance et de vérification et en résolvant les questions de garanties en suspens.

L'Irlande demande instamment à la République populaire démocratique de Corée de mettre fin à ses programmes illégaux d'armes de destruction massive et de missiles balistiques. Nous appelons la République populaire démocratique de Corée à démanteler intégralement son programme nucléaire de manière complète, vérifiable et irréversible. Nous exhortons la République populaire démocratique de Corée à signer et ratifier immédiatement le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, à se conformer de nouveau aux obligations qui lui incombent en vertu du TNP et à coopérer pleinement avec l'AIEA.

L'Irlande continuera d'œuvrer à une intégration accrue de la dimension de genre dans les instances du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements. Nous continuerons à souligner les effets disproportionnés qu'ont les rayonnements ionisants sur les femmes et les jeunes filles.

Nous devons travailler dans l'unité pour relever les défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés. Les

armes nucléaires ne nous offrent ni sécurité ni sûreté. Leur possession sans limite dans le temps est contraire à l'objectif de notre travail commun. La seule garantie de sécurité contre les armes nucléaires est leur élimination complète.

M. Del Rosario Vela (Espagne) (*parle en espagnol*) : L'Espagne s'associe aux déclarations faites par les représentants de l'Union européenne (voir A/C.1/78/PV.11) et de l'Australie.

Le régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires traverse sa période la plus complexe depuis la fin de la guerre froide. La rhétorique nucléaire irresponsable et injustifiée utilisée par la Fédération de Russie dans le contexte de son agression contre l'Ukraine, le fait qu'elle viole les garanties de sécurité définies dans le Mémorandum de Budapest, ses décisions incompatibles avec le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques ou ses déclarations sur la possibilité de procéder à des essais nucléaires et de retirer sa ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires nous éloignent de l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires, représentent un recul considérable en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires et constituent une menace concrète pour la paix et la sécurité internationales.

En outre, le blocage, par certaines délégations, des documents de travail et des recommandations finales, à la première session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, met en évidence la fragilité de l'architecture de non-prolifération et de désarmement. *A contrario*, la volonté manifeste de la quasi-totalité de la communauté internationale de renforcer le Traité et d'avancer vers un monde exempt d'armes nucléaires, toutes sensibilités confondues, permet de continuer d'espérer la réussite du cycle d'examen en cours, qui s'achèvera en 2026.

L'Espagne reste attachée au cycle d'examen pour renforcer le Traité, lequel est la pierre angulaire du régime international de non-prolifération et la base de toute dynamique en faveur du désarmement nucléaire. Nous réaffirmons la pertinence cruciale des trois piliers du Traité ainsi que la nécessité de progresser dans chacun d'entre eux de manière équilibrée.

Nous devons faire progresser le désarmement nucléaire. Tous les États dotés d'armes nucléaires ont la responsabilité de tenir leurs engagements en matière de désarmement, conformément à l'article VI du Traité. Tout en poursuivant ce processus progressivement, il importe de mettre en œuvre des mesures de transparence et de

réduction des risques et d'éviter toute initiative allant dans le sens contraire, comme des programmes peu transparents prévoyant une augmentation conséquente des arsenaux nucléaires.

Les contributions des groupes d'États, tels que l'Initiative de Stockholm pour le désarmement nucléaire, dont l'Espagne fait partie, contribuent à bâtir un consensus sur des mesures concrètes et progressives en faveur du désarmement. Dans cette optique, l'Espagne considère comme priorité absolue la négociation, au sein de la Conférence du désarmement, d'un traité interdisant la production de matières fissiles, et demande qu'un moratoire soit déclaré sur la production de ces matières jusqu'à ce que cet objectif soit atteint.

L'Espagne exprime également sa profonde inquiétude face à la crise de prolifération. Nous soutenons donc fermement le Plan d'action global commun et nous demandons instamment à l'Iran de parvenir à un accord pour respecter pleinement ses engagements et collaborer activement avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) afin de régler les questions en suspens quant à son accord de garanties.

D'autre part, il est essentiel que la Corée du Nord respecte toutes les résolutions du Conseil de sécurité, mette un terme définitif à ses essais d'armes nucléaires et de missiles et mette en œuvre son accord de garanties sur la voie d'une dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible.

L'Espagne soutient fermement toutes les initiatives et mesures qui contribuent à la non-prolifération nucléaire. Nous saluons les progrès réalisés en vue de la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes de destruction massive. L'Espagne se félicite de la tenue des trois premières sessions de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, et elle espère que ce processus suivra son cours et que tous les acteurs régionaux et internationaux concernés y seront associés.

L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est essentielle. Nous soutenons les efforts du Secrétaire exécutif en vue de l'universalisation du Traité. Nous prenons note avec satisfaction des nouvelles ratifications et invitons les États visés à l'annexe 2 qui ne l'ont pas encore fait à signer et ratifier le Traité. L'Espagne appelle tous les États qui ont ratifié le Traité à respecter leurs engagements et à s'abstenir de tout acte contraire à ses fins. En attendant son entrée en vigueur, nous continuerons à plaider en faveur du maintien du moratoire international actuel.

Les régimes de contrôle des exportations, tels que le Comité Zangger et le Groupe des fournisseurs nucléaires, sont également essentiels à la non-prolifération. Ils donnent des directives pour les transferts de technologies et de matières nucléaires et s'efforcent de les adapter aux progrès techniques, contribuant ainsi au maintien d'un cadre prévisible et transparent pour le commerce nucléaire international.

L'Espagne salue et soutient fermement le rôle central que joue l'AIEA pour assurer la non-prolifération grâce à son système de garanties. Nous préconisons l'universalisation des accords de garanties et du protocole additionnel en tant que normes internationales de vérification et de transparence.

Nous estimons que la prise en compte des questions de genre dans le domaine du désarmement nucléaire est une priorité. L'Espagne soutient et promeut, entre autres mesures, la participation et le leadership égaux des femmes et des hommes.

Enfin, il convient de souligner la nécessité d'appliquer la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. Nous avons l'intention de travailler activement dans le cadre de l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire et de l'Initiative de sécurité contre la prolifération.

M. Tawfic Ouro-tagba (Togo) : La délégation togolaise voudrait tout d'abord vous adresser, Monsieur le Président, ainsi qu'aux autres membres du Bureau, ses félicitations pour votre élection. Nous saluons votre leadership dans la conduite de nos travaux et vous assurons de notre soutien dans le cadre de votre mission.

Ma délégation s'associe aux déclarations prononcées par les représentants de l'Indonésie et du Nigéria, respectivement au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/78/PV.11), et elle voudrait faire les remarques ci-après à titre national.

L'élimination totale des armes nucléaires et l'assurance juridiquement contraignante qu'elles ne seront plus jamais produites demeurent les seules garanties absolues contre l'emploi ou la menace d'emploi d'armes nucléaires. À cet égard, il nous faut non seulement consolider les quelques acquis historiques de notre longue marche vers le désarmement nucléaire, mais également faire preuve de volontarisme afin d'atteindre nos objectifs le plus tôt possible.

Nous devons ainsi renouer avec la pratique du consensus et réaffirmer avec constance notre attachement à l'objectif du désarmement nucléaire afin que la

prochaine Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ne se solde pas par un échec, tel que ce fut le cas des deux précédentes Conférences. En outre, nous en appelons au plein respect des engagements figurant dans le Traité, notamment les obligations juridiques au titre de son article VI qui incombent aux États dotés d'armes nucléaires.

Sur la question des matières fissiles, nous soutenons l'interdiction de leur production aux fins de la fabrication d'armes nucléaires et d'autres dispositifs explosifs nucléaires, et l'élimination totale de toute la production passée et des stocks existants.

Concernant les essais nucléaires, ma délégation souligne encore une fois l'importance de parvenir le plus tôt possible à l'universalisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, à travers sa ratification par les États visés à l'annexe 2. Par ailleurs, le Togo salue une nouvelle fois l'adoption consensuelle d'une déclaration et d'un plan d'action à l'issue de la première Réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Il forme le vœu que la prochaine réunion permettra de consolider les acquis de ce traité et de faire progresser l'objectif de l'élimination totale des armes nucléaires.

De même, au nom de mon pays, qui est partie au Traité de Pelindaba, je voudrais réaffirmer le rôle central des zones exemptes d'armes nucléaires dans le domaine de la non-prolifération et du désarmement nucléaires et réitérer la nécessité de ne laisser aucune région du monde échapper à cette exemption.

En tant que pays en développement partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le Togo réaffirme son attachement à la promotion de la coopération internationale dans les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire pour la réalisation du droit inaliénable de toutes les parties audit traité de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination. Dans ce cadre, mon pays a bénéficié cette année de l'assistance technique de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour l'élaboration du projet de décret fixant les mesures de sûreté et de sécurité du transport de matières radioactives. Je voudrais ainsi en appeler au renforcement de cette coopération, qui pourra contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable.

Pour conclure, je voudrais rappeler à tous l'appel pressant lancé par le Président de l'Assemblée générale lors de la commémoration de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires :

« Nous devons plus que jamais faire en sorte de trouver une solution pour éviter une apocalypse, et la seule solution, c'est l'élimination totale des armes nucléaires. »

M. Thöni (Suisse) : Les armes nucléaires constituent une menace existentielle pour l'humanité, qui ne sera levée que par leur élimination totale. Dans l'attente de la réalisation de cet objectif, il est urgent de renforcer la norme existante contre leur prolifération et leur emploi ainsi que d'adopter des mesures minimisant les risques qu'elles posent. La Suisse salue les recommandations formulées à cet égard par le Secrétaire général dans le Nouvel Agenda pour la paix. Dans ce contexte, j'aimerais souligner cinq points.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est soumis à de fortes tensions. Nous devons revenir à un processus d'examen fonctionnel et productif. La Suisse, l'Irlande et la Nouvelle-Zélande, ainsi que 25 autres États, ont formulé des propositions visant à renforcer la transparence et la redevabilité dans le cadre du processus d'examen du TNP. Leur application permettrait aux États parties de mieux mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Traité. Nous réaffirmons notre soutien aux réflexions présentées par le Président de la session de 2023 du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP sur les potentiels domaines de discussions à venir.

Deuxièmement, nous sommes préoccupés par l'érosion continue de l'architecture de maîtrise des armes nucléaires. Le processus de désarmement est au point mort et les arsenaux de tous les États dotés de l'arme nucléaire sont en cours de modernisation. En outre, un État doté serait en train d'accroître son arsenal, selon de multiples rapports, en contradiction avec les obligations et engagements pris dans le cadre du TNP. Les stocks d'autres États possédant l'arme nucléaire continuent de se développer. Il est nécessaire de renouveler le dialogue pour parvenir à une compréhension commune des futurs instruments de maîtrise des armements.

En troisième lieu, les normes contre les armes nucléaires doivent être renforcées. Cela concerne tout d'abord la norme contre leur emploi. Plus que jamais, nous avons besoin d'affirmations claires que les armes nucléaires ne devraient plus jamais être utilisées, en particulier au vu des conséquences humanitaires catastrophiques de leur emploi. À cet égard, un recours à l'arme nucléaire en conformité avec les règles pertinentes du droit international, en particulier du droit international humanitaire, est difficile à imaginer. La réduction du rôle et de l'importance des armes nucléaires dans les doctrines

militaires et de politique de sécurité contribue significativement à la prévention de l'utilisation de ces armes. Nous appelons tous les États qui possèdent l'arme nucléaire à placer dans leur doctrine les limites les plus conséquentes concernant le possible emploi de ces armes.

Nous devons également renforcer la norme contre les essais d'armes nucléaires. Nous appelons tous les États visés à l'annexe 2 du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires à signer et à ratifier cet instrument sans délai. Nous partageons les préoccupations du Secrétaire exécutif de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui estime qu'il serait profondément regrettable qu'un État revienne sur cette décision de ratifier le Traité, alors que les ratifications ont connu un nouvel élan ces dernières années. De même, nous appelons à l'entame immédiate de négociations attendues depuis longtemps sur un traité interdisant la production de matière fissile destinée à la fabrication d'armes nucléaires.

Quatrièmement, la norme de non-prolifération doit être pleinement respectée. La Suisse exprime une fois de plus sa déception quant à l'impossibilité de trouver un accord pour revenir à la mise en œuvre complète du Plan d'action global commun par toutes les parties. Nous appelons à nouveau l'Iran à revenir sur les mesures prises et à reprendre sans délai la pleine mise en œuvre de ces engagements pris dans le Plan d'action. De même, la Suisse est profondément préoccupée par la poursuite des programmes nucléaires et balistiques de la République populaire démocratique de Corée et condamne ses essais de missiles en violation de résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies. Nous demandons à la République populaire démocratique de Corée de s'abstenir de tout essai nucléaire, de signer et de ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, et de revenir aux garanties du TNP et de l'Agence internationale de l'énergie atomique dans les plus brefs délais.

Finalement, les risques nucléaires ont augmenté ces dernières années. L'agression militaire de la Russie contre l'Ukraine a été accompagnée de menaces nucléaires et d'une rhétorique incendiaire, ainsi que par l'annonce du déploiement d'armes nucléaires sur le territoire du Bélarus. Outre les risques spécifiques associés à un conflit armé impliquant des États possédant l'arme nucléaire, nous sommes confrontés à de nouveaux risques nucléaires liés aux technologies émergentes, telles que l'intégration de l'intelligence artificielle dans les structures de commandement et de contrôle nucléaire. Dans ce contexte, nous soutenons les mesures pratiques visant à faire progresser la réduction des risques nucléaires, tels

que l'établissement et le maintien de lignes de communication. Nous exhortons les États dotés d'armes nucléaires à s'accorder sur des résultats concrets en la matière, y compris dans le cadre du Processus P5.

Plus tard cette année, la Suisse participera à la deuxième Réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Nous continuerons à suivre avec intérêt la manière dont ces États parties envisagent la complémentarité de ce traité avec le TNP.

M. Ghorbanpour Najafabadi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe à la déclaration faite par la représentante de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/78/PV.11).

L'existence des armes nucléaires continue d'exacerber les tensions mondiales et constitue une menace existentielle pour l'humanité. Nous insistons sur l'obligation claire et juridiquement contraignante des États dotés d'armes nucléaires de parvenir à un désarmement nucléaire complet sans imposer de conditions, contrairement à ce qu'ont proposé certains de ces pays. La détérioration de la situation internationale en matière de sécurité souligne l'urgence de mettre en œuvre ces obligations selon un calendrier précis. Les États non dotés d'armes nucléaires ont adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) dans l'espoir de ne pas être pris pour cible ou menacés par des armes nucléaires. C'est pourquoi l'Assemblée générale, lorsqu'elle a approuvé le TNP, a demandé que soit examinée une proposition exigeant des États dotés d'armes nucléaires qu'ils fournissent l'assurance qu'ils n'emploieront ni ne menaceront d'employer des armes nucléaires contre des États non dotés d'armes nucléaires. Le TNP vise à garantir la sécurité de toutes les nations, et non le monopole nucléaire d'une poignée de privilégiés.

L'Iran souligne que la seule garantie contre l'emploi ou la menace d'emploi d'armes nucléaires est leur élimination totale, irréversible et vérifiable, conformément à l'article VI du TNP. En attendant, les États non dotés d'armes nucléaires sont en droit de recevoir des garanties inconditionnelles, universelles, irréversibles, crédibles et juridiquement contraignantes contre l'emploi ou la menace d'emploi d'armes nucléaires, et les États dotés d'armes nucléaires ont simultanément l'obligation de fournir ces garanties. La Conférence du désarmement doit s'employer en priorité à élaborer un document définissant ces garanties.

Le désarmement nucléaire est d'une importance capitale pour la communauté internationale. La prolifération

des armes et arsenaux nucléaires contredit les engagements clairs pris par les États dotés d'armes nucléaires. Malheureusement, après cinq décennies, l'article VI du TNP n'est toujours pas appliqué. L'expansion des arsenaux nucléaires constitue une grave menace pour la paix mondiale, accentuant la nécessité pour les États dotés d'armes nucléaires de respecter les engagements qu'ils ont pris en matière de désarmement au titre de l'article VI. Dans cette optique, les États-Unis, le Royaume-Uni et l'OTAN, agissant en tant qu'alliance militaire nucléaire, sont les principaux responsables de l'affaiblissement, voire du blocage, de tout progrès vers le désarmement nucléaire.

L'Iran, qui a lancé l'idée d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, exprime de vives inquiétudes quant au programme nucléaire militaire clandestin d'Israël. Le refus du régime israélien d'adhérer au TNP et de soumettre ses activités nucléaires à des garanties constitue une menace permanente pour la paix et la sécurité internationales. Non seulement cette situation déstabilise la région, mais elle porte également atteinte à l'intégrité et à la crédibilité du TNP et des garanties. Les menaces formulées par le régime contre les activités nucléaires pacifiques de l'Iran violent le Statut de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et la Charte des Nations Unies. La communauté internationale doit les condamner fermement.

Le régime israélien, avec l'appui de certains États, a fabriqué de fausses allégations pour détourner l'attention de son arsenal nucléaire. La récente déclaration du Premier Ministre du régime à l'Assemblée générale, dans laquelle il a ouvertement plaidé en faveur d'une menace nucléaire crédible contre l'Iran (voir A/78/PV.10), appelle une réponse internationale forte. La communauté internationale doit amener ce régime à répondre de ses actes et l'exhorter à renoncer aux armes nucléaires, à adhérer au TNP et à soumettre ses installations nucléaires aux garanties de l'AIEA. L'Iran souligne sa détermination inébranlable à coopérer avec l'AIEA, dans le cadre des solides activités de vérification et de contrôle qui sont en place. L'industrie nucléaire pacifique de l'Iran a été victime de sabotage et nous attendons de l'AIEA qu'elle condamne ces actes et ces menaces.

Après le retrait des États-Unis du Plan d'action global commun il y a cinq ans, les sanctions illégales se sont poursuivies. Il est temps de faire marche arrière, de mettre fin aux pressions politiques et psychologiques exercées sur le programme nucléaire pacifique de l'Iran, et de lever les allégations infondées. Les responsables de cette situation doivent cesser leurs actions improductives et lever leurs sanctions illégales.

Pour terminer, l'Iran, en tant que rédacteur, déposera un projet de résolution biennal sur le suivi des obligations en matière de désarmement nucléaire contractées à l'issue des conférences des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (A/C.1/78/L.17).

M^{me} Maayan (Israël) (*parle en anglais*) : Certains États continuent de remettre en question les fondements de la maîtrise des armements et de la non-prolifération. Ce qui commence par un manque général d'engagement et se poursuit par un non-respect flagrant des obligations juridiques fondamentales finit par saper le socle sur lequel repose la sécurité internationale. Israël continue de soutenir les efforts mondiaux de non-prolifération nucléaire et contribue aux activités de sûreté, de sécurité et de non-prolifération nucléaires, notamment dans le cadre de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

En outre, Israël est membre de l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire et de la Convention sur la protection physique des matières nucléaires, y compris l'amendement de 2005, et a fait sien le Code de conduite de l'AIEA sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives.

Israël accorde beaucoup d'importance au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et reconnaît sa contribution au régime de non-prolifération. Toutefois, l'efficacité d'un régime de non-prolifération, quel qu'il soit, dépend de la mesure dans laquelle ses membres en respectent les dispositions. Malheureusement, le TNP n'offre pas en soi de remède aux problèmes de sécurité particuliers que connaît le Moyen-Orient, sans parler des violations répétées du Traité par certains de ses États parties. Quatre des cinq cas de violations graves du TNP, depuis son entrée en vigueur, ont eu lieu au Moyen-Orient.

Depuis des décennies, l'Iran fait rapidement avancer son programme nucléaire militaire et possède déjà de grandes quantités d'uranium hautement enrichi, matière pour laquelle il n'existe absolument aucune justification civile. Parallèlement, l'Iran a réalisé des progrès considérables dans la production d'uranium métal et développe et industrialise des centrifugeuses avancées.

Revenir à un cadre convenu tout en permettant à l'Iran de conserver son savoir-faire et ses capacités ne fera qu'atténuer la pression exercée sur lui pour qu'il respecte ses engagements et le droit international. L'Iran a démontré à suffisance qu'il n'utilisait les négociations que comme une mesure dilatoire dans ses efforts visant à mener à bien son programme nucléaire militaire, auquel il n'a jamais renoncé.

Parallèlement à ses ambitions nucléaires, l'Iran a continué de violer ses obligations au titre de l'accord de garanties généralisées de l'AIEA et d'éviter de fournir des réponses adéquates aux enquêtes concernant ses activités non déclarées dans le domaine des matières nucléaires. Nous appelons la communauté internationale à exiger de l'Iran qu'il coopère avec l'Agence de la manière définie dans les différents rapports de l'AIEA et dans les résolutions du Conseil des gouverneurs.

Après avoir assisté aux atrocités commises par l'organisation terroriste Hamas en Israël la semaine dernière, il est impossible d'imaginer l'ampleur des destructions que les mandataires de l'Iran tels que le Hamas pourraient causer s'ils étaient protégés par un parapluie nucléaire iranien.

En 2011, le Conseil des gouverneurs de l'AIEA a adopté une résolution constatant que la Syrie ne respectait pas son accord de garanties. L'existence d'un réacteur nucléaire non déclaré et non inspecté en Syrie constitue un dangereux précédent de non-conformité. Ce point de l'ordre du jour du Conseil des gouverneurs reste préoccupant, tout comme les questions en suspens relatives à la nature et au statut opérationnel des sites et des matériaux spécifiques en Syrie.

Enfin, le rapport de 1999 de la Commission du désarmement (A/54/42), sur les directives et principes régissant la création de zones exemptes d'armes nucléaires, indique clairement que les zones exemptes d'armes nucléaires devraient être créées sur la base d'arrangements « librement conclus entre les États de la région intéressée » et « suivis par tous les États de cette région ». Des initiatives entreprises pour les mauvaises raisons, comme la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, vont à l'encontre des directives et principes établis pour les zones exemptes d'armes nucléaires et ne sont d'aucune utilité.

Malheureusement, comme ces deux derniers jours l'ont encore montré, le Moyen-Orient reste en proie à l'instabilité, à une haine profondément enracinée, à la terreur, à la violence et à un rejet fondamental du droit d'Israël d'exister et du droit de son peuple de vivre dans la paix, la sécurité et la stabilité. Face à une telle réalité, Israël a l'obligation fondamentale de protéger ses civils et son existence, et ne peut compter que sur lui-même pour le faire. Israël n'a aucune intention de confier sa sécurité nationale à des accords mondiaux, qui, dans notre réalité au Moyen-Orient, constituent plutôt la base de violations que toute autre chose.

M. Viinanen (Finlande) (*parle en anglais*) : En plus de la déclaration du représentant de l'Union européenne (voir A/C.1/78/PV.11), je voudrais faire la déclaration suivante au nom de la Finlande. Une version complète de cette déclaration sera publiée sur le site web de la Première Commission.

La Première Commission et la communauté internationale ont, à plusieurs reprises, entériné notre quête commune d'un monde exempt d'armes nucléaires. C'est un objectif noble mais exigeant. Sa réalisation requiert une volonté politique extraordinaire et un engagement durable. Pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires, les États qui en possèdent doivent prendre des mesures vérifiables et irréversibles. Le désarmement est un processus graduel, qui exige que l'on accorde l'attention voulue aux préoccupations légitimes de tous les États participants en matière de sécurité.

La guerre d'agression russe en Ukraine et les menaces russes d'emploi de l'arme nucléaire sapent les efforts de désarmement nucléaire. Nous appelons à nouveau la Fédération de Russie à mettre fin à sa guerre contre l'Ukraine, à ramener ses troupes en Russie, à respecter la souveraineté de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues et à cesser ses menaces nucléaires irresponsables.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) continue de bien servir la communauté internationale. Le TNP est la pierre angulaire de l'ordre international fondé sur des règles. Il constitue une obligation juridiquement contraignante pour les États dotés d'armes nucléaires de faire progresser le désarmement nucléaire. Il est grand temps de concrétiser cet engagement.

Le onzième cycle d'examen du TNP a bien commencé cet été avec la première réunion du Comité préparatoire de la Conférence d'examen de 2026 et la réunion du groupe de travail sur le renforcement du processus d'examen. Bien qu'il existe des divergences de vues sur les priorités, tous les États parties ont fait preuve d'un engagement fort en faveur de la mise en œuvre intégrale du Traité.

La Finlande juge particulièrement encourageant l'appui quasi unanime à la nécessité d'une transparence

et d'une responsabilité accrues en ce qui concerne les engagements pris pour faire progresser le désarmement nucléaire. Nous pensons que cela est très prometteur. Nous devons vraiment faire de l'amélioration de la transparence et de la responsabilité un résultat majeur de la Conférence d'examen du TNP de 2026.

Nous sommes déçus et préoccupés par la décision de la Russie de suspendre la mise en œuvre du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques. Dans le même temps, la Russie conditionne les nouvelles avancées en matière de maîtrise des armements nucléaires à des exigences liées à sa sphère d'influence. Ces exigences, qui avaient cours durant les jours sombres d'un autre âge, n'appartiennent pas au XXI^e siècle. Nous craignons que la Fédération de Russie ne mette au point et ne déploie des armes nucléaires nouvelles et déstabilisatrices. La Russie s'apprête à revenir sur sa ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et envisage de reprendre ses essais nucléaires. En outre, elle aggrave et déstabilise la situation de sécurité en Europe en déployant des armes nucléaires au Bélarus. Là n'est pas le comportement d'une puissance nucléaire responsable, bien au contraire.

Nous suivons avec inquiétude l'expansion et la diversification rapides de l'arsenal nucléaire de la Chine. Notre inquiétude est encore exacerbée par la réticence de la Chine à communiquer de manière constructive sur son développement nucléaire. Nous l'encourageons à faire preuve de davantage d'ouverture et de transparence en la matière.

En matière de désarmement nucléaire, il est plus important d'aller de l'avant et d'éviter tout retour en arrière que de connaître le moment exact où l'objectif sera atteint. Pour l'heure, faisons en sorte que les armes nucléaires ne soient plus jamais utilisées.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons épuisé le temps qui nous était imparti pour la présente séance. La Commission se réunira de nouveau dans cette même salle de conférence à 15 heures pour poursuivre le débat thématique sur le groupe de questions « Armes nucléaires ».

La séance est levée à 13 heures.